

L'actu de la communauté éducative du **Lycée**

Un mensuel dédié pour les élèves, leurs parents, les enseignants et le personnel encadrant



La France célèbre les **10 ans**
du mariage **pour tous**

SOMMAIRE

- 3 Editorial**
- 4 Personnalité inspirante, le portrait du mois : Louise Aubery**
- 5 Rentrée 2023/24** Remplacements, fondamentaux, voie professionnelle ... le programme d'E. Borne
- 6 Voie Professionnelle**
Enseignement professionnel / ce qu'Emmanuel Macron a annoncé
- 8 Apprentissage**
Un taux de rentabilité intéressant pour les CFA
- 9 Ecoles de la deuxième chance**
Une évolution des publics et des difficultés organisationnelles (Bilan 2022)
- 12 Formation et insertion professionnelle**
la Marine nationale recrute dans le domaine de l'informatique.
- 14 La Marine Nationale se présente et recrute en Régions**
- 16 Handicap / Inclusion**
Conférence nationale du handicap 2023
- 18 Acte 2 de l'école inclusive**
une série de mesures ou la différenciation pédagogique à tous les niveaux ?
- 21 Elèves en situation de handicap :**
La condamnation de la France par l'Europe
- 23 Harcèlement scolaire :**
Les deux annonces du 11 avril de Pap Ndiaye
- 24** Une jeunesse plutôt bien dans sa peau, engagée, mais présentant des signes de faiblesse (OpinionWay pour Vers le haut)
- 26** La laïcité, une question "imposée de l'extérieur", pour les professionnels de l'éducation populaire (INJEP)
- 28 Numérique Educatif :** La Commission Européenne souhaite aider les Etats membres en matière d'éducation et de formation numériques
- 29 Société**
La France célèbre les dix ans du mariage pour tous
- 32 Intelligence Artificielle / Apprentissage** Quelle place pour l'intelligence artificielle et les sciences cognitives dans les apprentissages ?
- 34 Les abeilles, ces héros méconnus**
- 38 L'actu écolo**
- 40 Journée internationale de la diversité biologique**
- 42 La chronique des faits internationaux**
- 45 Etablissement :**
Les IPS, et après? (une tribune de Pierre Anselmo)
- 47 En #bref et en #brèves**
- 48 Actualités** SNU, revenus des enseignants, remplacements, bâti scolaire / ce qu'Emmanuel Macron a dit aux lecteurs du Parisien



I N C L U S I O N



« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions E.P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :

Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO

et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Mai 2023 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture : crédit Editions E.P.I.C.U.R.E.

Lorsqu'il parle du SNU, on peut se demander si le président a appris à danser le "moonwalk" avec Michael Jackson, ce pas de danse où l'on recule en avançant à moins que ce soit l'inverse. Répondant à une question des lecteurs du "Parisien - Aujourd'hui en France" sur le "Service national universel", Emmanuel Macron souhaite que davantage de territoires l'adoptent, autrement dit que, sur la base du volontariat, celui-ci s'impose progressivement. Mais il ne renonce pas à le rendre obligatoire. Donc il avance. Mais en même temps qu'il évoque sa volonté d'aller vers l'obligation, il évoque les obstacles qui le font reculer.

Pour accueillir une classe d'âge pendant deux semaines, entre 750 et 850 000 jeunes selon les années, même en jouant sur le calendrier, il faut plus de lits qu'il n'y en a dans les internats scolaires et les centres de vacances réunis, sachant qu'ils ne sont pas disponibles en même temps. Il faut des animateurs et un encadrement qui restent à recruter et à former. Il faut aussi un cadre légal. Nul ne peut actuellement obliger des mineurs à quitter le domicile familial. Seul le service militaire permet à l'Etat d'imposer à jeunes, de plus de 18 ans, une résidence qu'ils n'ont pas choisie. Le rapport sénatorial sur le sujet était très clair.

Les motivations du président, garant de l'unité de la Nation, ne sont pas contestables. Les enfants de ce pays ont besoin de se rencontrer, d'agir ensemble, de se connaître, indépendamment de leurs origines sociales. La mixité sociale, fondement du troisième terme de la devise républicaine, la fraternité, c'est à l'école de la promouvoir. C'est là qu'est l'urgence. Le SNU est une fausse bonne idée.

Éducation aux médias et à l'information : Signature d'une convention entre le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et France Télévisions

Cette convention permet au groupe France Télévisions, pleinement mobilisé aux côtés du ministère, de son réseau des référents académiques de l'EMI et du CLEMI, de participer aux journées dédiées à la lutte contre la désinformation et à l'éducation aux médias dans le cadre du plan académique de formation des enseignants.



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Pap Ndiaye, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : *"À l'heure où les flux informationnels se multiplient, et où chacun devient autant destinataire que producteur de contenus, l'éducation aux médias est plus que jamais une priorité pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Savoir rechercher une information, comprendre comment elle est fabriquée, éveiller sa curiosité et son esprit critique : c'est une condition de l'exercice de la citoyenneté. C'est pourquoi je souhaite que chaque collégien et une majorité de lycéens bénéficient au moins d'une activité d'éducation aux médias et à l'information par an".*

Delphine Ernotte Cunci, présidente-directrice générale de France Télévisions : *"Après le lancement de Lumni et la mise en place du dispositif de continuité pédagogique sur nos antennes pendant la crise sanitaire, je suis très heureuse de voir une nouvelle fois le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et France Télévisions, main dans la main, à travers la signature de cette convention importante. Elle permet de renforcer et d'amplifier très concrètement notre mobilisation en faveur de l'éducation aux médias et à l'information, en accompagnant les enseignants dans leur formation sur l'ensemble du territoire. Chaque jour, ce sont eux qui sont en première ligne dans la lutte contre la désinformation. Grâce au "Tour de France" des académies, nos équipes et journalistes partageront leur expertise pour les accompagner dans cette mission d'utilité publique."*

LE PORTRAIT DU MOIS



Louise Aubery, connue sous le pseudonyme MyBetterSelf, est une influenceuse, créatrice de contenu et entrepreneuse française.

Elle intègre le Collège Universitaire de Sciences Po en 2015. En 2017 elle étudie six mois à l'Université de Berkeley en Californie avant de retourner - de 2018 à 2021 - dans son ancienne école pour suivre un master en communication, médias et industries créatives.

Elle commence à se faire connaître sur les réseaux sociaux en 2015 sous le pseudonyme "MyBetterSelf" avec un compte Instagram pour lequel elle développe du contenu en parallèle de ses études.

Afin d'accompagner son compte Instagram et son site internet dédié à MyBetterSelf, elle crée une chaîne YouTube dans laquelle on retrouve notamment une série de vidéos intitulées "**Étudiante-entrepreneure**", conformément à son souci de transparence en matière d'entrepreneuriat.



Louise Aubery

« Certes, on a atteint l'égalité des droits, en théorie. Mais on n'a pas atteint l'égalité la plus importante d'entre toutes : l'égalité de la liberté. On n'est pas libres de rentrer seules chez nous le soir.

On n'est pas libres de s'habiller comme on veut.

On n'est pas libres de manger ce que l'on veut.

On n'est pas libres de gagner ce que l'on veut.

On n'est pas libres de coucher comme on veut.

Alors, si cette liberté ne nous est pas accordée, il est temps de l'obtenir nous-mêmes. Ce livre est là pour vous aider à y parvenir. »

En 2018, Louise Aubery lance le podcast "**InPower**" dans lequel elle s'entretient hebdomadairement avec "des personnes passionnées au parcours passionnant". En 2019, elle fonde "GirlinBiz", un club permettant aux femmes de reprendre confiance en elles et de prendre le pouvoir au sein de leur vie personnelle et professionnelle.

En 2021, Louise Aubery lance sa marque de lingerie "**JeNeSais-Quoi**". Elle se bat notamment pour la cause féministe et est connue pour être une des premières en France à parler du mouvement Body positive.

Avec "**Miroir, miroir, dis-moi ce que je veux vraiment**" (2022), son premier livre de développement personnel, elle espère aider les femmes à se réapproprier leur corps et à prendre confiance en elles.



A lire : PORTRAIT. Louise Aubery ou MyBetterSelf : influenceuse, autrice et entrepreneuse prône l'acceptation de soi et milite pour les droits des femmes



En ce qui concerne l'éducation, "**autre grand défi**" avec l'accès aux soins, Elisabeth Borne a annoncé le 26 avril dernier que "la rentrée 2023 sera l'occasion d'une réelle transformation de notre école", en tenant compte des attentes "qui se sont notamment exprimées dans le cadre des **CNR territoriaux**", à commencer par les remplacements de courte durée qui "seront effectués au sein même des établissements".

Si la Première ministre n'a pas évoqué la réforme des lycées professionnels dans son discours, celle-ci figure bien dans le dossier de presse :

- Missions supplémentaires confiées aux professeurs dans le **cadre du Pacte** et une meilleure efficacité dans le suivi et l'insertion des élèves.
- Ouverture et fermeture de filières.
- **Création de « certificats de spécialisation professionnelle »** post-bac.
- Amélioration des interactions lycées/entreprises.
- Plus de stages rémunérés.
- Renforcement des enseignements généraux.
- **Accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles :**
- Un dispositif incitatif lancé en début d'année dans le cadre de France 2030 : 17 régions académiques sur 18
- **Ouverture de formations** à la rentrée 2023 **sur la cybersécurité, l'informatique et les réseaux, l'énergie et le bâtiment.**
- Création de 1 050 places (8 400 d'ici 2030).
- Accélérer la formation sur **les métiers d'avenir**, en formant mieux grâce aux programmes « formations » de France 2030, qui investissent déjà 700 millions d'euros dans les domaines d'avenir :
- 20 000 places créées à la rentrée 2023 (après 10 000 places créées et pourvues en 2022).
- Nouveaux programmes en particulier dans **les domaines des industries de la décarbonation** (batteries, hydrogène) ou encore du **nucléaire**.
- Objectif : près 400 000 personnes nouvellement formées par an et un million de diplômés d'ici 2030."

Ailleurs dans le dossier de presse, mais toujours pour la rentrée, la Première ministre annonce la "généralisation de **l'éducation aux médias et à l'information** au collège, plan mathématiques, renforcement de l'apprentissage de l'anglais et autres langues vivantes"; la "**généralisation de la découverte des métiers à partir de la classe de 5e**", le "début de mise en oeuvre du plan mixité sociale et mixité scolaire" qui sera annoncé "début mai", le début de la mise en oeuvre de **l'acte II de l'école inclusive**", la "généralisation du programme de lutte contre le **harcèlement dans les lycées**" et l' "entrée en vigueur du décret rendant possible dans le premier degré le déplacement d'un élève harceleur"; l'extension de la part collective du Pass Culture aux élèves de 6e et 5e.

Par ailleurs, dans le chapitre Jeunesse, le dossier de presse évoque trois principaux enjeux :

- **Orientation** : découverte des métiers et amélioration de l'orientation au collège et au lycée ; réforme de la voie professionnelle ; meilleure adéquation entre l'enseignement supérieur et les besoins de l'économie ; réforme des bourses étudiantes.
- **Mobilité et vie quotidienne** : mesures relatives au permis de conduire et au déplacement en train ; remboursement des préservatifs et des protections périodiques réutilisables pour 2024.
- **Engagement** : éducation aux médias et à l'information ; valorisation de l'engagement des scolaires, étudiants et jeunes ; accès renforcé et facilité aux programmes européens du type Erasmus

Pour l'essentiel, le président de la République a confirmé, ce 4 mai, les principes de la réforme de l'enseignement professionnel, promue au range de "cause nationale". Emmanuel Macron a toutefois apporté des précisions sur plusieurs points.

- Les professeurs de lycée professionnel interviendront aux côtés des professionnels auprès des **collégiens** dans le cadre d'un "temps dédié" qui sera proposé à chaque élève à partir de la 5ème "pour susciter des vocations". "On va ouvrir beaucoup plus les collèges à l'entrée des collectivités locales et des entreprises pour qu'elles aillent présenter les besoins, les métiers (...). Ce sera institutionnalisé dans tous les établissements."



- Il convient aussi de donner davantage d'informations aux collégiens "sur la nature des filières et leurs débouchés". "Les familles doivent pouvoir connaître quels sont les débouchés de tel CAP ou bac pro (...). Nous afficherons **les taux d'insertion et de poursuite d'études par filière et par établissement** (...). Ce sera prêt pour la prochaine campagne d'Affelnet d'avril 24, et ce sera enrichi à terme d'informations sur les rémunérations par filière en avril 25". Le président ajoute qu' "il faut avoir le courage" de fermer une filière qui ne propose ni emplois, ni poursuite d'études.

- Pour les élèves en difficulté, E. Macron évoque la possibilité, "là où les enseignants souhaiteront s'engager" (dans le cadre du Pacte) de les faire travailler en petits groupes, mais aussi, à la fin du 1er trimestre, "d'agir immédiatement", sans attendre la fin de l'année, et d'orienter ceux qui sont **en trop grande difficulté** vers un établissement "de la 2ème chance", une mission locale, un EPIDE... Il s'agit, précise-t-il, de "faire du sur mesure".

- Après avoir pris l'exemple que du "bac pro accueil," qui réunit quelque 7 200 élèves dont "on sait" que 3 800 seront au chômage, le chef de l'Etat évoque le rôle, en ce qui concerne la carte des formations, des "CNR locaux" qui feront des propositions aux sous-préfets qui les présenteront aux conseils régionaux et aux représentants de l'Etat, lesquels ajusteront la **carte des formations**. Des moyens, "via le plan France 2030" contribueront au co-financement avec les Régions des nouvelles formations, par exemple des plateaux techniques, et pour "former et accompagner les enseignants dont les formations seront fermées".

- Le **mentorat**, considéré comme "le réseau des élèves qui n'en ont pas" doit être "universel pour tous les élèves de lycée professionnel volontaires, "d'ici 2025". Le président compte sur une mobilisation de toutes les entreprises et sur "une simplification des règles".

- "Nous mettrons de la souplesse aussi" pour construire "une année de terminale sur mesures, en fonction des projets" des élèves. Ceux qui visent une **insertion professionnelle** immédiate verront leur temps de **stage** augmenter de 50 % et ils bénéficieront d'un accompagnement par "Pôle emploi", "France travail" demain. S'ils sont trop jeunes, ils pourront faire **une année "post bac"**, cela vaut aussi d'ailleurs pour ceux qui s'orientent vers une poursuite d'études. De toute façon, ceux-là "auront une période de quatre semaines de cours supplémentaires pour mieux préparer leur **entrée en BTS**". Il ajoute que "la révision des modalités du **nouveau bac** sera effective pour les élèves qui entrent en 1ère pro dès septembre 2023". De plus, des spécialisations professionnelles, des formations complémentaires d'un an, doivent être "déployées".



Le site Youtube [ici](#)



- Dans chaque lycée professionnel sera créé un "**bureau des entreprises**", avec à sa tête "un acteur du marché de l'emploi" ou un enseignant. Ce bureau sera chargé du suivi des élèves et du développement des partenariats avec les entreprises.

Le site Youtube ici

- Une fois le "bac en poche", les élèves auront le soutien de conseillers de France travail pour avoir "toutes les chances de **s'insérer au mieux**".

Un "**parcours de consolidation**" sera proposé dès la fin du 1er trimestre aux jeunes inscrits en BTS qui en ressentiraient le besoin. L'expérimentation sera lancée à la rentrée avec des enseignants volontaires (et rémunérés dans le cadre du "pacte"), la généralisation est prévue pour 2024.

- Le président annonce encore l'accélération du recrutement de **professeurs associés**, des professionnels ayant des compétences dans des métiers d'avenir mais qui "ne justifient pas forcément des recrutements à temps plein".

- Les professeurs de lycée professionnel sont "concernés" par les revalorisations inconditionnelles qui valent pour tous les enseignants, "entre 1 100€ et plus de 2 600€ net par an". Quant au **pacte**, jusqu'à 7 500€ brut/an, outre les remplacements de courte durée, il porte sur la participation aux CNR pour la révision de la carte des formations, les parcours de consolidation, l'accueil des collégiens sur les plateaux techniques...

- Les **chefs d'établissement** ne seront pas oubliés, leur fonction sera "pleinement revalorisée dans la rémunération" et ils auront davantage d'**autonomie**.

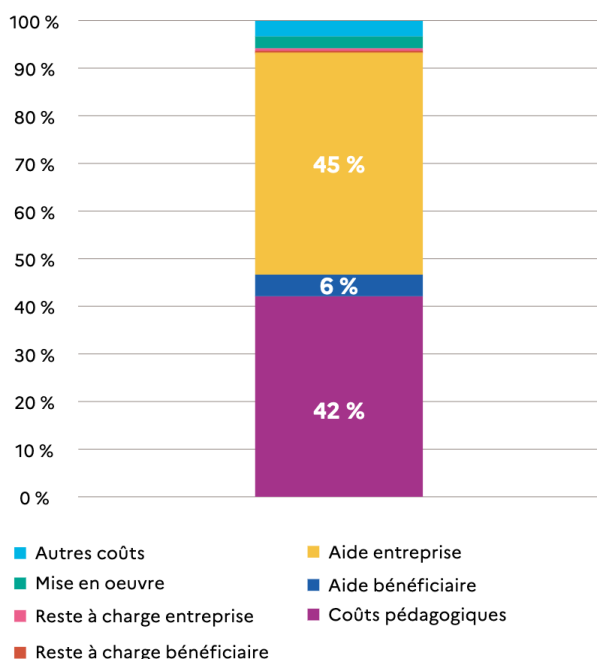
France Compétences a publié un "Rapport portant sur l'usage des fonds de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle" au mois de janvier, signalé par nos confrères de L'Etudiant. L'organisme calcule que le coût d'un contrat d'apprentissage est de "près de 23 400 euros" (en 2021) quand on prend en compte "l'ensemble des financements publics et mutualisés qui y contribuent", pour une durée moyenne de près de 18 mois, et tous niveaux confondus, du CAP au doctorat.

L'organisme rappelle qu' "un peu moins d'un contrat sur trois est rompu prématurément", mais que cette rupture peut être suivie d'un nouveau contrat. Il ajoute que "la poursuite d'études concerne 38 % des jeunes" et que, "six mois après leur sortie de formation, six apprentis sur dix sont en emploi, un taux nettement plus élevé que pour leurs homologues préparant un diplôme par la voie scolaire", puisqu'il est de 29 points supérieur pour un niveau CAP et de 26 points pour un niveau bac. Cet écart est toutefois "plus marqué à court terme qu'à moyen terme, et plus net pour les diplômes de niveau 3" (le niveau CAP, ndlr). Le coût de revient annuel d'un apprenti est de près de 6 455 euros pour un niveau 3, de 7 559 € pour un apprenti de niveau 4 (qui prépare un baccalauréat, ndlr).

Toujours selon France Compétences, "en 2021, la France a consacré 21,6 milliards d'euros au financement de l'apprentissage" contre "10,5 milliards d'euros en 2018", tandis que le nombre des entrées en apprentissage augmentait de 132 %. Les CFA ont réalisé en 2021 un résultat de 700 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 6,4 milliards d'euros. Le taux de marge moyen des CFA est de 11 % (à titre de comparaison, il est de 3,1 % pour un établissement d'enseignement secondaire, sans précision sur la nature de cet établissement). "En pratique, en fin d'année 2021, six CFA sur dix présentent un résultat excédentaire." Le taux de rentabilité des CFA privés est de plus de 19 %, de près de 14 % pour les structures publiques, des taux supérieurs à ceux des CFA consulaires ou des associations.

Le rapport [ici \(PDF\)](#)

1 DÉCOMPOSITION DU COÛT UNITAIRE D'UN APPRENTI EN 2021



LES COÛTS UNITAIRES ENGAGÉS EN 2021

Coûts pédagogiques	9 770 €
Aide bénéficiaire	1 424 €
Aide entreprise	10 571 €
Reste à charge bénéficiaire	44 €
Reste à charge entreprise	160 €
Mise en œuvre	627 €
Autres coûts	762 €
COÛT UNITAIRE TOTAL	23 358 €

Sources : enquête bilan France compétences, comptabilité analytique des CFA France compétences, ESF (États Statistiques et Financiers), rapport gestion Agefiph, RAP programme 103 et plan de relance, comptes administratifs des Conseils régionaux. Calculs France compétences.

Lecture : en 2021, le coût unitaire engagé net des annulations est de 23 357 euros, dont 9 770 euros au titre des coûts pédagogiques. Ces derniers représentent 42 % du coût unitaire total.

711 983

ENTRÉES EFFECTIVES EN 2021

“Aujourd'hui on a des écoles qui ont du mal sur le terrain parce qu'elles ne sont pas en accord avec la Région”, déplorait Alexandre Schajer alors qu'il recevait quelques journalistes pour faire part du dernier bilan des écoles de la 2ème chance (E2C).



Si le réseau compte **146 écoles présentes dans 12 régions**, pour certaines “le développement est très difficile, par exemple en Pays-de-la-Loire il n'y a qu'une école à Nantes, c'est en train de se régler mais ça ne s'est pas réglé pendant 10 ans”, poursuit le président du réseau fondé par Edith Cresson en 1995.

Difficultés

Typologie des publics accueillis en E2C

15 268 stagiaires accueillis en 2021



Le problème qu'évoque Alexandre Schajer, c'est le **décrochage des jeunes** et la difficulté pour beaucoup de ceux qui sortent du système éducatif **sans diplôme de se rapprocher du monde du travail**.

Ainsi au départ, explique-t-il, il existait différentes formations proposées par les Régions (par exemple sur l'illettrisme, sur la mise au point d'un projet professionnel, sur les premiers gestes pros à connaître, etc..) et un jeune passait d'un dispositif à un autre.

Sauf qu'entre les deux, les jeunes pouvaient passer trois mois à la rue, et à chaque fois il fallait recommencer le positionnement du jeune, avec une perte de l'“effet” formation. C'est pourquoi les E2C ont eu pour rôle dès le départ de remplacer ces dispositifs par un seul système, avec l'idée de “capitaliser en permanence sur les acquis”, plus ensuite un suivi des jeunes (65 % d'entre eux l'acceptent).

D'où la difficulté pour le président d'“expliquer à la Bretagne que leur dispositif ne répond pas aux besoins de tous les jeunes, et que c'est dommage de ne pas le mettre en place”. Ce qui signifie que le réseau ne bénéficie pas d'aides (de l'Etat et de la Région) pour y implanter et financer une école. C'est d'ailleurs le deuxième point d'alerte mis en lumière lors de cet entretien. Si le budget a été considérablement augmenté au niveau national par l'Etat pour l'année 2023, passant de 24 à 35,5 millions d'euros, afin d'augmenter le nombre de participants de 15 000 à 17 000, de développer des sites ou encore de former les salariés, certaines écoles seraient tout de même en difficulté financière, ayant du mal à obtenir l'accord de budget qui se négocie sur le terrain avec des préfets qui peuvent opter pour un autre dispositif que les E2C.

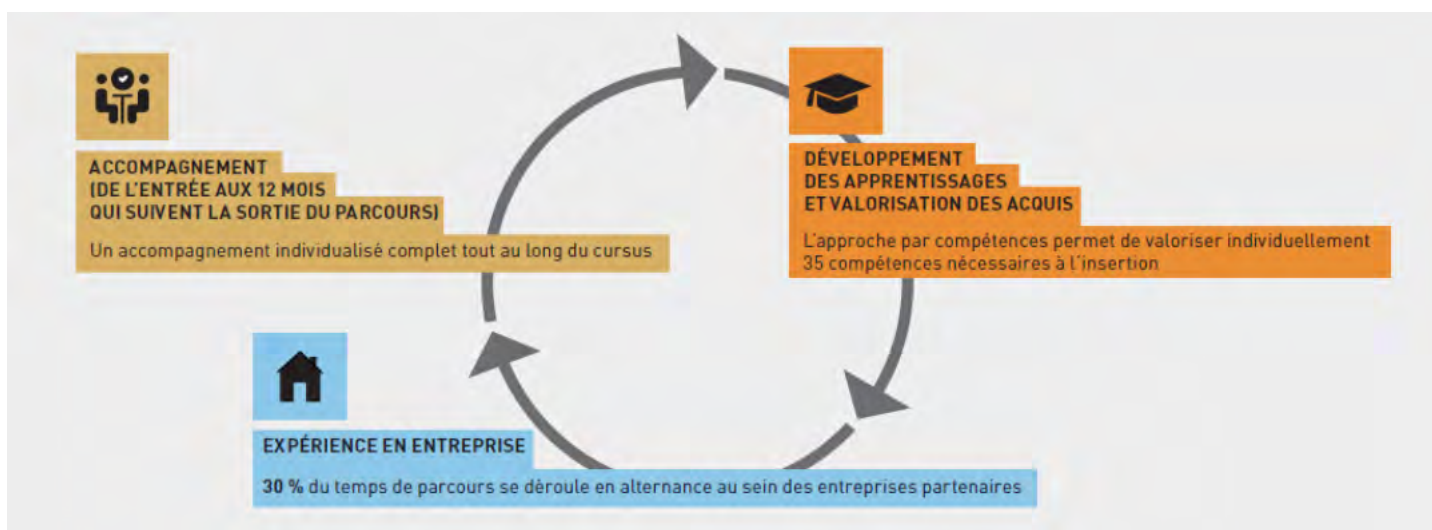
Dernier point d'inquiétude, “sur la gouvernance du Contrat Engagement Jeunes (CEJ) on est loin d'y être, et c'est vrai que ça nous inquiète un peu”, déclare Alexandre Schajer.

Mis en place il y a un an, le dispositif (dont les conventions ont été à ce titre renouvelées avec Pôle Emploi et les missions locales) a pourtant permis d'effacer “la problématique concurrentielle qui s'était créée” entre la Garantie Jeunes, dispositif que les missions locales mettaient davantage en avant sur le terrain auprès des jeunes ciblés, et les écoles

- 91% des jeunes des E2C ne disposent pas de diplôme équivalent à un CAP ou un BEP
- 89% sont sans expérience professionnelle
- Des parcours de l'ordre de 4 à 18 mois (durée moyenne 6 mois)

de la 2ème chance. D'ailleurs, indique-t-il, il y a 10 ans, 80 % des jeunes qui entraient en E2C avaient une mission locale comme origine d'orientation, alors qu'aujourd'hui c'est 50 %. Ce qui signifie une baisse des entrées en E2C avec la Garantie Jeunes, un dispositif qui a "cassé un peu les relations historiques entre les missions locales et les E2C".

Au moment de la mise en place du CEJ, les conseillers des missions locales n'étaient pas formés, ajoute-t-il, et "près de 2/3 n'avaient pas compris que le parcours E2C était à l'intérieur du parcours CEJ", c'est donc toute la mécanique d'installation du CEJ qui a retardé les choses, mais, soutient-il, "aujourd'hui **on sent les premiers frémissements du côté de Pôle emploi et des missions locales, sur le terrain on sent que ça se débloque**". En revanche, ce qui l'inquiète, est que les E2C ne soient pas intégrées au mode de gouvernance qui va se mettre en place localement, qu'elles ne soient pas associées en tant que "solutions structurantes les plus significatives des territoires". Surtout qu'il devient nécessaire pour le réseau d'être attractif, de répondre aux besoins, alors qu'un "certain nombre de jeunes, en particulier des quartiers, ne veulent pas s'adresser aux services de l'Etat, ils ne veulent pas qu'on s'occupe de leur avenir".



Evolutions

D'ailleurs, dans le bilan 2022 présenté apparaissent des transformations notables au niveau du public des écoles de la 2ème chance. "Cela aurait pu être pire, je trouve qu'on a bien tenu le choc pendant cette période", assure néanmoins A.Schajer quant au nombre de participants suite à la crise sanitaire, et au regard du "contact permanent" maintenu avec 90 % des jeunes. Comme en 2019, donc, ce sont 15 000 jeunes qui ont été suivis l'an dernier, avec 10 544 entrants, soit une progression de 2 %, qualifié de "bonne assise de redémarrage". Une extension du dispositif offre la possibilité d'accueillir des bacheliers : "Petit à petit on s'est aperçu que le comportement des jeunes et leurs raisons d'entrer dans la pauvreté font que le problème d'exclusion ne peut pas se résoudre uniquement au niveau de diplôme". En outre, 90 % n'ont pas d'expérience professionnelle, d'autres se sont retrouvés en lycée professionnel sans que cela soit ce qu'ils voulaient faire, mais c'est "ce qu'il y avait dans le lycée d'à côté".

Les titulaires d'un diplôme de niveau IV représentent ainsi 6 % des bénéficiaires du dispositif alors qu'ils sont seulement autorisés à y entrer depuis octobre.



Avec l'obligation de formation des 16-18 ans lancée par l'Etat dans le cadre du plan anti-pauvreté, il y a désormais 30 % de mineurs bénéficiaires (24 % en 2021), mais "vraisemblablement on n'ira pas beaucoup plus loin" en pourcentage, ajoute-t-il, pour ne pas se transformer en école pour mineurs (l'âge moyen a baissé de 20,5 à 19,5 ans).

Ils n'ont de plus pas le meilleur taux de "sorties positives" (ceux qui vont directement en emploi de plus de 2 mois, ou en formation qualifiante, etc..) des écoles de la deuxième chance, 53 % soit 10 points de moins que la moyenne, par contre "ils sont beaucoup plus forts que les autres sur l'apprentissage".

L'E2C vécue comme une entreprise

Dans les E2C, le monde du travail est toujours présent. Des professionnels d'entreprises locales viennent présenter leur secteur et leurs métiers. Des préparations aux entretiens d'embauche et des visites d'entreprises sont organisées.

Il affirme que "l'Education nationale aimerait bien que certains reprennent le chemin de leur formation initiale, et c'est vrai que certains le voudraient, mais quand ils sont à l'E2C ou en formation qualifiante, ils ont une indemnité."

Une alternance active pendant le parcours (30% du temps passé en entreprise) pour choisir son métier

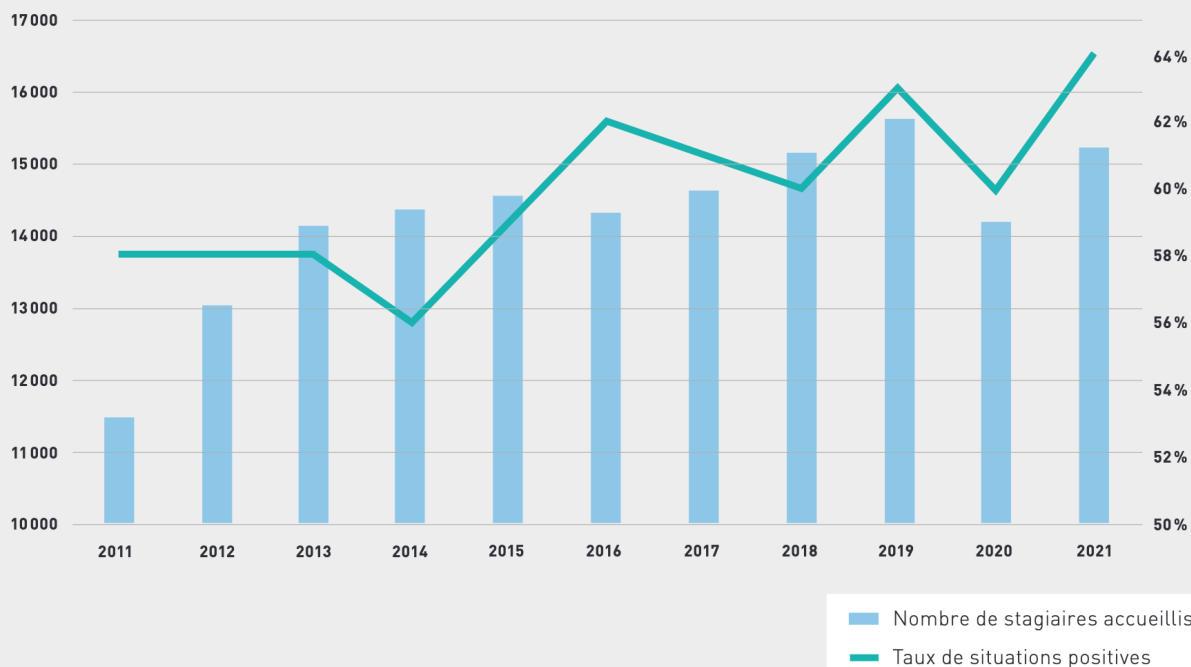
Pour accompagner le jeune dans la définition de son projet professionnel, l'E2C propose d'effectuer plusieurs stages dans différentes entreprises. Le nombre et la durée des stages varient selon les écoles. L'E2C est là pour aider et accompagner le jeune dans sa recherche de stage. Chaque E2C possède un ancrage territorial solide et des relations fortes et pérennes avec le monde de l'entreprise qui favorisent l'alternance des stagiaires.

Le dispositif accueille beaucoup de jeunes issus de lycées professionnels, apprend-on, tout comme il y a davantage de porteurs de handicaps (ils sont passés de 2 % à 5 %), 14 % de jeunes nationalités extra-européennes, d'autres sont sortis de l'ASE.. de quoi évoquer "un des derniers bastions de la mixité sociale", un "creuset social" avec dans les grandes villes "28 % des jeunes en moyenne qui viennent de quartiers difficiles". Il serait donc question d'un changement dans la problématique du décrochage et des jeunes en difficulté, concentrée sur 80 000 jeunes chaque année (alors qu'ils étaient entre 140 et 200 000 il y a quelques années).

"C'est plus compliqué, ce sont ceux qui sont le plus en rupture avec la société en général, avec les systèmes éducatifs", conclut Alexandre Schajer pour qui l'étiage normatif des E2C serait d'environ 25 000 jeunes.

Le site des E2C [ici](#)

Une dynamique encourageante du nombre de stagiaires accueillis et un taux record de situations positives



LA MARINE RECRUTE

DANS L'INFORMATIQUE

Faire circuler une information vitale pour les opérations tout en garantissant la sécurité de données ultra-sensibles ? C'est le défi relevé par les marins des systèmes d'information et de communication (SIC). Pour gagner les guerres d'aujourd'hui et de demain, l'information est clé. C'est elle qui permet de comprendre l'environnement et d'identifier les risques. C'est elle qui permet au commandement et aux chefs aux échelons tactiques de prendre les bonnes décisions.

Pour réussir nos opérations sur terre, en mer et dans les airs, les données sont essentielles. C'est grâce à elles que nous pouvons cerner les menaces et établir la situation tactique, mais aussi coordonner les opérations en temps réel. Notre enjeu : recueillir ces données, mais aussi les transmettre et les traiter en toute sécurité. C'est là que les experts des systèmes d'information et de communication (SIC) interviennent. Acteurs-clés de notre protection, les experts des SIC sont aussi au cœur des transformations de nos modes de travail. Ils aident l'ensemble de l'équipage à gagner en synergie, en agilité et en capacités d'action !



Les marins informaticiens ont **4 missions** :

1

LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS

vous réalisez l'entretien des moyens de télécommunication, à terre comme en mer, et assistez au quotidien les équipages dans l'usage de ces technologies.

2

LA GESTION DES RÈGLES DE PROTECTION DU SECRET

vous êtes garant de la sécurité des données et cloisonnez l'information selon les habilitations et les besoins de chaque échelon.

3

LA SURVEILLANCE ET LA PROTECTION

aux aguets, vous anticipez, détectez et repoussez les menaces. Votre sang-froid vous permet, si la situation l'exige, de poursuivre une mission opérationnelle avec des systèmes d'information dégradés.

4

L'ADMINISTRATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

vous gérez les émissions directes ou par satellite afin de garantir la discrétion, la portée et le débit de transmission des informations.

EXPLOREZ NOS MÉTIERS

Devenez technicien réseaux et systèmes de télécommunication (RECOM)

À bord d'un bateau, d'un sous-marin ou d'une unité à terre, le technicien réseaux et systèmes de télécommunication installe, configure et assure la maintenance opérationnelle des moyens de télécommunication, du réseau local et des ordinateurs. Il peut aussi être amené à gérer l'exploitation des transmissions. En plus de la gestion du chiffre et du management de l'information, il peut effectuer des fonctions transverses comme la logistique et la sécurité.



« Découvrez en plus sur ce métier en scannant ce QR code »



Devenez technicien systèmes numériques (SYNUM)

À bord d'un bateau ou d'une unité à terre, le technicien systèmes numériques évolue dans les domaines du numérique mais aussi de la cyberdéfense. Il est responsable de l'administration et de la gestion des systèmes numériques d'information ainsi que des data centers embarqués. En plus du développement de programmes informatiques et de la conduite de projets liés aux services numériques, il est le garant de la gestion et de l'optimisation de bases de données.



« Découvrez en plus sur ce métier en scannant ce QR code »





Le CIRFA de PARIS bureau Marine Nationale, s'est rendu le 5 avril 2023 à l'inauguration de la première école-entreprise d'Ile de France à la Sorbonne avec de nombreux acteurs académiques et d'entreprises.

Une occasion pour les jeunes d'échanger avec nos marins et de recevoir des informations/conseils sur mesure pour des opportunités/formations/expériences qualifiantes et valorisantes !

Celui-ci était également présent le 11 avril 2023 au lycée Edouard Branly pour parler des métiers de la maintenance de la Marine nationale.

Le domaine de la mécanique et de la maintenance navale regroupe les métiers qui assurent la sécurité, le contrôle et la réparation de tous les équipements d'un bâtiment. Ces marins sont opérationnels en mer à bord des unités, ou bien à terre dans les centres de maintenance. De nombreuses spécialités sont concernées telles que mécanique navale, l'électrotechnique et l'électronique, l'hydraulique, la frigorifique, l'optronique ou l'avionique.

La CIRFA de Melun était aussi présent le 16 avril 2023 au forum des métiers de la défense à la mairie du Courday-Montceaux pour rencontrer les étudiants et échanger avec eux sur d'éventuelles opportunités au sein de la Marine.

Maintenance mécanique et électrique, renseignements, systèmes numériques, réseaux et télécommunications, maintenance aéronautique, énergie nucléaire, et bien d'autres : nombreux sont les domaines d'activités de la Marine !

PROCHAINES DATES

- ⇒ JOB DATING le jeudi 11 mai au Lycée Edouard Branly.
- ⇒ FORUM DECLIC EMPLOI le jeudi 11 mai de 10h00 à 18h00 à Montrouge.
- ⇒ FORUM au Lycée de l'aéronautique Bonneuil en France le 13 mai 2023 de 09h00 à 16h00.
- ⇒ JOURNEE DE L'ARMEE le 16 mai 2023 à la salle des fêtes de Magnanville de 09h00 à 17h00.
- ⇒ FORUM DE L'EMPLOI le 23 mai 2023 au Centre Commercial eden à SERVON.
- ⇒ CONFERENCE le 24 mai 2023 à la mission locale de Taverny de 14h00 à 15h30.
- ⇒ CONFERENCE le 24 mai 2023 à la mission locale de Sarcelles de 14h00 à 16h00.
- ⇒ « PITCH MOI TA FORMATION » à l'Ecole de la Seconde chance mercredi 14 juin.
- ⇒ SALON DU BOURGET 2023 du 9 au 23 juin 2023 à l'aéroport du Bourget de 8h30 à 18h.
- ⇒ CONFERENCE le 21 juin 2023 à la Mission Locale de Taverny de 14h00 à 15h30.
- ⇒ CONFERENCE le 21 juin 2023 à la Mission locale de Sarcelles de 14h00 à 16h00.

TECHNICIEN COMPTABLE LOGISTICIEN



Polyvalents, le techniciens comptable logisticien (COMLOG) est responsable des opérations financières et comptables au sein de son unité.

A l'aise avec l'informatique et notamment les logiciels chorus et Excel, celui-ci est chargé de la programmation, du suivi et de l'exécution budgétaire, de l'engagement à la liquidation de factures.

Au coeur du processus de gestion des matériels, des stocks et des besoins logistiques, le COMLOG peut être amené à participer aux processus d'achats publics.

Affecté à terre au sein des bases navales ou d'autres organismes interarmées, en métropole ou outremer, le technicien comptable peut être également embarqué sur des bâtiments de la Marine (hors sousmarin).

CONTROLEUR AERIEN

A l'écoute des pilotes et des autres membres de l'équipage, le contrôleur aérien est responsable de la circulation aérienne 24h/24.

Son rôle consiste à assurer des espacements sûrs entre les avions qu'il guide en transmettant des instructions efficaces de trajectoires vitesses et altitudes.



Depuis la tour de contrôle ou de son écran radar, le contrôleur aérien sait analyser et anticiper les différents paramètres tels que les conditions météorologiques, la densité et la complexité du trafic.

Marin avant tout, celui-ci opère en mer sur les Portes Hélicoptères Amphibies (PHA) et le porte avion Charles de Gaulle ; Il peut être également affecté à terre sur une base aéronautique navale, ou dans un centre de coordination et de contrôle.

OPERATEUR DE MANUTENTION DES AERONEFS



Les matelots de pont d'envol (MOPONVOL) assurent la préparation et les déplacements des avions et hélicoptères avant et après chaque vol. Prêts à intervenir pour prévenir tout accident, les opérateurs de manutention des aéronefs sont des maillons essentiels de l'équipage. Il veille à la sécurité du personnel et du matériel lors des déplacements des aéronefs. Ceux-ci sont formés à la mise en oeuvre de l'aviation à la mer et sont sous la responsabilité des directeurs de pont d'envol,

communément appelés les « chiens jaunes ».

Affectés bord du porte-avions Charles de Gaulle et sur tous les autres bâtiments porte-hélicoptères de la Marine nationale, ils participent à la sécurité lors des phases délicates de décollage/catapultage et d'appontage des aéronefs.

Conférence nationale du handicap 2023

Qu'est-ce que La Conférence nationale du handicap (CNH) ?

La Conférence nationale du handicap (CNH) est un rendez-vous prévu tous les trois ans par la loi du 11 février 2005, sous l'autorité du président de la République, « afin de débattre des orientations et des moyens de la politique concernant les personnes handicapées ». Trois CNH se sont déjà tenues : le 11 décembre 2014, le 19 mai 2016 et le 11 février 2020. Ces rendez-vous importants ont permis de consolider et d'amplifier les feuilles de route du Comité Interministériel du Handicap (CIH).

Ce mercredi 26 avril 2023 a eu lieu, au Palais de l'Élysée, la 6e Conférence nationale du handicap (CNH).

Mise en place par la loi handicap du 11 février 2005 et organisée tous les 3 ans, sous l'autorité du Président de la République, la CNH présente le bilan des politiques publiques engagées pour les personnes en situation de handicap et fixe les orientations et les moyens de cette politique pour les années à venir.

CNH 2023 : 10 engagements

- L'école pour tous
- Un repérage et accompagnement précoce pour les enfants
- L'université pleinement accessible
- L'accès à l'emploi, y compris l'emploi public et l'accompagnement dans le parcours d'insertion et de formation
- De mêmes droits pour les travailleurs en ESAT que pour l'ensemble des salariés
- Un accès amélioré à la santé et aux aides techniques
- Respecter pleinement les obligations d'accessibilité des établissements recevant du public et des transports
- L'exemplarité des services publics pour l'accessibilité physique et numérique
- Une effectivité des droits et des solutions renforcées
- Un égal accès au sport, à la culture et aux loisirs



Alistair est YouTubeur et vulgarisateur sur les questions liées à l'handicap. Il revient sur les annonces faites par Emmanuel Macron lors de la Conférence nationale sur le handicap. Inclusion dans le milieu scolaire, accessibilité et soutien financier : "On voit bien qu'il y a des choix politiques sur où l'on met l'argent"



Rencontre avec Amanda scolarisée en Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)



CNH 2023 : les principales mesures annoncées

Le président de la République a annoncé une série de mesures visant à améliorer le quotidien des 12 millions de Français concernés par le handicap.

Parmi les principales déclarations du chef de l'État à retenir :

- le remboursement intégral des fauteuils roulants en 2024 ;
- une meilleure accessibilité des logements via l'ouverture au dispositif MaPrimeAdapt' dès 2024 ;
- 1,5 milliard d'euros pour renforcer l'accessibilité aux lieux publics pour les personnes en situation de handicap ;
- un plan de rattrapage pour l'accessibilité numérique afin de garantir d'ici 3 ans l'accessibilité des démarches et sites internet publics ;
- un enseignant référent dans chaque établissement du premier degré ;
- un accompagnement renforcé des élèves, par davantage de formation de l'ensemble des intervenants, et pour les accompagnants d'élève en situation de handicap (AESH) qui le souhaitent la possibilité de passer aux 35 heures ;
- l'accessibilité pédagogique et physique dans l'enseignement supérieur ;
- la simplification de la reconnaissance comme travailleur handicapé ;
- **la revalorisation de la rémunération des apprentis adultes en situation de handicap ;**
- l'amélioration des conditions et des rémunérations des travailleurs dans les établissements et service d'aide par le travail (Ésat).

“Il faut reconnaître que le système n'est pas satisfaisant, il rencontre des difficultés que nous devons nous attacher à résoudre”, déclarait Pap Ndiaye mercredi 26 avril lors de la 6ème conférence nationale sur le handicap (CNH). Bien que le ministre de l'Education nationale ait évoqué un bilan sur l'école inclusive dont le gouvernement n'a “pas à rougir”, son constat a également fait état “des élèves qui sont parfois mal pris en charge, mal accompagnés, des élèves qui voient leur droits à être scolarisés atteints parce qu'on ne trouve pas la bonne solution”, tout comme “des enseignants et des équipes pédagogiques parfois en difficulté pour bien accueillir et bien faire progresser les élèves.”

Engager l'acte 2 de l'école inclusive signifie “sortir d'une logique qui consisterait simplement à accroître le nombre de classe ULIS, à accroître le nombre d'AESH” et consiste à “penser structurellement une transformation de l'école inclusive”. Cela concerne l'accompagnement humain (le métier d'AESH, leur rémunération), la question des relations avec les MPDH et dans cette question, la place des PIAL, et enfin le rapprochement entre le médico-éducatif et l'école ordinaire. Ainsi, assure-t-il, “il ne s'agit pas seulement de résoudre les difficultés mais de transformer durablement et profondément l'école”, ce qui passe par “confier à l'école la responsabilité de l'accueil de tous les élèves.”

Parmi les mesures annoncées, chaque élève aura un identifiant unique (INE) quel que soit son lieu de scolarisation. De plus l'école, au centre de communauté éducative à l'échelon territorial, “doit progressivement devenir le lieu où tous les acteurs de la communauté éducative, élèves comme enseignants, disposent de tout le soutien nécessaire.” Il estime que l'approche doit de plus être justement “centrée sur la mission de l'école (apprendre, faire réussir, faire gagner en autonomie tous les élèves)”, ce qui sous-entend “d'investir dans une évolution de la pédagogie, avec une pédagogie différenciée qui profitera à tous.”

Concernant l'aide humaine, pour le ministre l'objectif est d'aller “vers une collaboration entre l'EN et les MDPH, une collaboration plus fluide, plus souple sans méconnaître les droits des élèves en situation de handicap. Il faut sur ce plan être plus réactif, il faut que l'accompagnement s'adapte mieux aux besoins des élèves.”

Plusieurs mesures ont ensuite été annoncées par Emmanuel Macron lors du discours clôturant le CNH. Pour le président, malgré qu'ait été opérée une “révolution silencieuse”, celle de l'inclusion scolaire, il existe pourtant “encore trop de situations insatisfaisantes”.

Tableau 1 Les élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré en 2021-2022

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)		Scolarisation en Ulis		Ensemble	
	En %	Part des filles (en %)	En %	Part des filles (en %)	Répartition (en %)	Part des filles (en %)
11 ans ou moins	86,9	25,2	13,1	33,5	11,2	26,3
12 ans	72,4	27,5	27,6	35,5	20,4	29,7
13 ans	68,0	26,7	32,0	36,0	19,2	29,7
14 ans	67,0	26,2	33,0	35,3	16,6	29,2
15 ans	64,9	26,8	35,1	36,6	12,9	30,2
16 ans	75,1	27,4	24,9	36,5	8,7	29,7
17 ans	75,1	27,7	24,9	38,1	6,8	30,3
18 ans	77,1	28,8	22,9	37,4	2,9	30,8
19 ans	77,5	31,3	22,5	36,6	0,9	32,5
20 ans ou plus	79,0	37,9	21,0	37,6	0,4	37,9
Total	71,9	26,9	28,1	36,0	100,0	29,4
Total effectifs	141 683		55 285		196 968	

Lecture > 72,4 % des élèves en situation de handicap âgés de 12 ans sont scolarisés en classe ordinaire. 27,5 % d'entre eux sont des filles.

Champ > Élèves bénéficiant d'un **projet personnalisé de scolarisation (PPS)**. France métropolitaine et DROM, public et privé (sous et hors contrat).

Source > DEPP et DGESCO, enquête n°12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

Il a ainsi indiqué vouloir, pour y remédier, accentuer “la formation de l'ensemble des intervenants, les enseignants en premier lieu, appuyés par des professionnels de santé du secteur médico-social y compris dans les murs de l'école avec un accès aux logiciels et au matériel pédagogique adapté”.

De plus, “chaque établissement et chaque circonscription du 1er degré disposera d'un enseignant référent à même de les épauler”. A noter que cette mission nouvelle fait partie du “pacte,” et concernera aussi le collège et le lycée.

Autre mesure annoncée, les AESH qui le souhaitent pourront avoir un temps plein et passer à 35h dès la rentrée 2023 “pour sécuriser leur situation professionnelle et éviter qu'un élève soit laissé à lui-même”. Mais, ajoute le président, “le temps complet pour les AESH ne peut se faire que si on valorise mieux et si on prend en compte le périscolaire”, avec “la possibilité de donner plusieurs enfants à des AESH et de les faire travailler en plateforme, c'est ce qu'on continue de développer, que l'on va développer et systématiser, mais ça n'est pas adapté à toutes les situations et à tous les enfants.

“ A noter que faire passer les AESH à 35h nécessite un accord avec les collectivités qui n'est pas encore finalisé, même si selon Emmanuel Macron “d'ici à la rentrée la solution sera trouvée et financée”.

Concernant le temps d'accueil extra scolaire, “parfois les collectivités ont du mal à accueillir des enfants porteurs de handicap dans les centres de loisirs, parce que ça entraîne un surcoût d'encadrement”, ainsi à compter de 2024 il sera pris en charge par la CAF, sous la forme d'un bonus de compensation comme il a été fait pour les crèches.

Tableau 2 Répartition selon le trouble et le type d'accompagnement en 2021-2022

Face à une “surreprésentation du handicap en lycée professionnel par rapport au lycée classique”, est encore prévu de développer “de l'accompagnement individualisé en fonction des besoins et des attentes de chacun au plus près des territoires”, à travers la réforme de la voie professionnelle.

A noter que le président a signalé l'existence de différents “angles morts” (ASE, transport scolaire, difficultés de choix entre allocations..) qui nécessiteront un travail supplémentaire pour renforcer la feuille de route d'ici l'automne.

En %

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel			
Troubles intellectuels ou cognitifs	1,0	4,0	22,4	72,5	100
Troubles du psychisme	4,8	14,0	36,6	44,6	100
Troubles du langage ou de la parole	0,5	5,9	48,5	45,1	100
Troubles auditifs	2,6	8,5	22,3	66,6	100
Troubles visuels	9,3	16,0	24,9	49,8	100
Troubles viscéraux	7,7	12,2	33,4	46,8	100
Troubles moteurs	8,3	10,0	32,5	49,2	100
Plusieurs troubles associés	2,8	9,1	44,2	43,9	100
Autres troubles	2,1	8,3	43,6	45,9	100
Total	2,4	7,4	35,0	55,2	100
dont troubles du spectre de l'autisme	9,8	23,3	32,2	34,7	100

Lecture > 35,0 % des élèves en situation de handicap bénéficient d'un accompagnement mutualisé.
Champ > Élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS). France métropolitaine et DROM, public et privé (sous et hors contrat).
Source > DEPP et DGESCO, enquête n°12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

Concernant l'enfance, afin de corriger cette “profonde inégalité à la racine”, 25 m€ ont été consacrés à subventionner l'accueil de 12 000 enfants en SH dans les mêmes crèches que toute leur génération, tandis que 40 000 enfants ont pu être pris en charge rapidement et leur familles soutenues et orientées.

Ce “système de repérage précoce du handicap” sera généralisé en 2024, et “les enfants auront désormais accès à un service public de repérage, d'évaluation, et d'intervention précoce sans passage préalable obligatoire par la MDPH, ce qui permettra dans les crèches, maternelles, écoles de travailler de manière étroite avec les centres d'action médico-sociale précoce et d'améliorer ce sujet en lien avec les familles.” Avec pour conséquence un forfait d'intervention sans reste à charge pour les familles, l'expérimentation de modèles sans nombre limité de séance, et un paiement des professionnels de services de repérage et d'accompagnement qui pourra se faire directement par les CPAM “par souci de simplification”.

Les mesures concernant l'école :

- **Confier la responsabilité de la réponse de 1er niveau à l'Éducation Nationale** (détermination et mise en oeuvre des accompagnements pédagogiques, détermination et accès aux matériels pédagogiques adaptés, mobilisation d'une équipe mobile d'appui du médico-social).
- **Transformer les PIAL en "pôles d'appui à la scolarité"**. Ils seront transformés en pôle d'appui à la scolarité et renforcés d'un professeur spécialisé et outillé pour permettre d'assurer l'accueil des familles et le suivi des élèves en situation de handicap, l'évaluation des besoins d'adaptation à la scolarité des enfants et le déploiement et la coordination des solutions : aide technique, aide humaine, accompagnement par des professionnels du médico-social ou de santé.
- **Renforcer l'accès aux matériels pédagogiques**. Un fonds sera créé à l'Éducation nationale pour le soutien en matériels pédagogiques adaptés. Cela permettra d'apporter une réponse rapide pour faciliter la scolarité des élèves, sans être obligé de passer par les MDPH.
- **Intervention des professionnels de santé dans les murs de l'école.**
- **Réformer le cadre d'emploi des AESH en créant le métier d'accompagnant à la réussite éducative**.
Il sera proposé de regrouper le cadre d'emploi des AESH avec celui des AED autour du métier d'accompagnant à la réussite éducative (ARE), afin de consolider les conditions d'emploi des AESH auprès des établissements, d'offrir un passage à temps plein et une évolution professionnelle, de permettre une prise en charge sur les temps périscolaires, et d'éviter la démultiplication des accompagnants dans la même classe.
- **Attribuer un numéro INE pour tous les enfants.**
- **Déployer des d'équipes mobiles médico-sociales pour favoriser la scolarisation**. A la demande des "pôles d'appui à la scolarité", des plateformes d'équipes mobiles médico-sociales seront déployées et pourront intervenir directement dans l'école pour accompagner l'EN dans la démarche d'accueil et de scolarisation des élèves.
- Déployer **un grand plan de formation** des équipes pédagogiques.
- Déployer des **professeurs référents** dans les établissements
- Valoriser **le temps de coordination**
- Déployer **100 projets pilotes d'IME** dans l'école

Est encore prévu parmi les 70 mesures, de :

- **Créer un service du repérage et de l'accompagnement précoce pour les enfants de 0 à 6 ans**. La Sécurité sociale assurera le pilotage d'un service de repérage et d'accompagnement des enfants de 0 à 6 ans (TSA, TND, paralysie cérébrale, polyhandicap, handicap sensoriel, etc.). Il sera constitué du rapprochement des structures existantes pour rendre cohérente une offre morcelée (CAMSP, PCO).
- **Développer l'offre médico-sociale pour répondre aux besoins des personnes**. Ainsi 50 000 solutions nouvelles seront créées pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs proches, en permettant notamment un rattrapage dans les territoires où l'offre est insuffisante (jeunes adultes en établissements pour enfants, personnes handicapées vieillissantes, enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, personnes polyhandicapées, personnes avec autisme sévère et personnes avec troubles psychiques).
- **Déployer les 30 minutes d'activités physiques quotidiennes**. Un fonds de soutien sera animé par les ARS, pour soutenir les projets de développement des activités physiques et sportives et ainsi accompagner le déploiement des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes. L'ANS renforcera son soutien à la mise en accessibilité des équipements sportifs.

"La France ne respecte pas le droit des personnes handicapées à mener une vie indépendante au sein de la communauté, à l'intégration sociale et à la pleine participation à la vie de la communauté." La décision du Comité européen des droits sociaux, "une institution du Conseil de l'Europe", date du 19 octobre. Elle vient d'être rendue publique, ce 17 avril. Le comité unanime considère notamment "qu'il y a violation de l'article 15§1 de la Charte en raison de **l'absence d'adoption par les autorités de mesures efficaces dans un délai raisonnable pour remédier aux problèmes persistants et anciens liés à l'inclusion des enfants et adolescents handicapés dans les écoles ordinaires**".

Le Conseil de l'Europe considère, également à l'unanimité, que les autorités n'ont pas adopté "des mesures efficaces dans un délai raisonnable en ce qui concerne l'accès aux services d'aide sociale et aux aides financières (...), en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments et des installations (...), en ce qui concerne l'accessibilité des transports publics", ni pour "adopter une politique coordonnée pour l'intégration sociale et la participation à la vie de la communauté des personnes handicapées" ou "pour remédier aux problèmes de longue date liés à l'accès des personnes handicapées aux services de santé". Le Conseil dénonce encore "la "pénurie de services d'aide et le manque d'accessibilité des bâtiments et des installations ainsi que des transports publics (...), ce qui équivaut à un manque de protection de la famille."

L'article 15, 1er alinéa

Voici les principaux éléments de la procédure, en ce qui concerne la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'art. 15 de la "Charte sociale européenne" prévoit que "toute personne handicapée a droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté" et que les Parties (les Etats signataires, ndlr) s'engagent "notamment à prendre les mesures nécessaires pour fournir aux personnes handicapées une orientation, une éducation et une formation professionnelle dans le cadre du droit commun chaque fois que possible ou, si tel n'est pas le cas, par le biais d'institutions spécialisées publiques ou privées".

Les organisations plaignantes, APF France Handicap, la FNATH (accidentés de la vie), l'UNAFAM (personnes vivant avec des troubles psychiques) et l'UNAPEI (troubles du neuro-développement) regroupées sous le sigle EDF et Inclusion Europe considèrent que "les difficultés d'accès à l'éducation pour les enfants handicapés reflètent l'absence d'une stratégie significative en matière de handicap en France". Parmi les mesures qu'il serait nécessaire de prendre, elles citent notamment "la formation initiale et continue des enseignants et de tous les autres intervenants" et elles considèrent que "les éléments mentionnés par le Gouvernement dans son mémoire ne répondent pas à ces exigences, dès lors que les mesures prévoient uniquement la création de classes spécialisées pour les élèves handicapés".

Elles font valoir que "de très nombreux enfants handicapés (entre 10 000 et 30 000) ne sont pas scolarisés, ou le sont dans des conditions inadaptées ou à temps partiel", qu'"en raison de l'indisponibilité des SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile), de nombreux enfants autistes ne peuvent pas fréquenter leur école de quartier et sont orientés vers un établissement spécialisé, l'IME (Institut Médico-Educatif), qui est en général éloigné du domicile familial". Elles estiment que "les insuffisances de la formation initiale et continue des AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap), la difficulté d'accéder à des emplois stables et le très faible niveau de rémunération" constituent autant d'obstacles "à l'attractivité de ce métier et à la professionnalisation des accompagnants".

"Les organisations réclamantes" dénoncent par ailleurs le manque de statistiques consolidées. Les données fournies par le Gouvernement "n'illustrent en rien la réalité de la situation", estiment-elles.



Le Gouvernement fait valoir **en réponse** "qu'un plan de transformation a été lancé pour permettre aux écoles d'être pleinement inclusives" et donne des chiffres pour 2017-18.

Le Comité souligne que l'art. de la charte 15 §1 est "exceptionnellement complexe ou particulièrement coûteux à résoudre" mais qu'un État doit prendre les mesures qui lui permettront d'atteindre les objectifs "dans un délai raisonnable, avec des progrès mesurables et dans une mesure compatible avec l'utilisation maximale des ressources disponibles".

Il reconnaît " les efforts déployés par le Gouvernement pour assurer l'inclusion des élèves handicapés dans les classes ordinaires, en particulier les améliorations apportées en 2019 concernant le statut des AESH (...). Il note également l'augmentation constante, au cours des dernières années, du nombre d'AESH et d'élèves handicapés scolarisés dans les écoles ordinaires." Certes, "la création de classes séparées dans les écoles ordinaires (ULIS) (...) n'est pas en soi incompatible avec la Charte", certes "l'accès des élèves handicapés à la scolarité et à l'éducation a indéniablement continué de progresser ces dernières années". Certes, le Gouvernement a pris en 2019 des mesures qui "revêtent une importance particulière concern(ant) le recrutement d'AESH en contrat de droit public à durée indéterminée (CDI) (...), ainsi que la mise en place d'une formation continue de 60 heures par an".

Néanmoins, "il estime que, 14 ans après l'adoption de la loi de 2005 qui consacre le droit de tout enfant à une scolarisation en milieu ordinaire, et 16 ans après l'adoption par le Comité de sa décision dans l'affaire Autisme-Europe c. France, (...), les mesures prises par le Gvt pour remédier aux problèmes persistants et de longue date liés à l'inclusion des enfants handicapés dans les écoles ordinaires ne peuvent être considérées comme ayant été prises dans un délai raisonnable ni comme ayant été efficaces. Il y a violation de l'article 15§1 de la Charte au motif que les autorités n'ont pas pris de mesures efficaces en temps utile pour remédier aux problèmes persistant de longue date, liés à l'inclusion des enfants et adolescents handicapés dans les écoles ordinaires."

Le Comité attache "une importance particulière à l'assistance scolaire en tant que moyen permettant le maintien des enfants et adolescents autistes dans le cadre de l'école ordinaire" et souligne que "le fait que l'État n'assure pas la continuité du service tout au long de la scolarité des enfants concernés est de nature à élever des barrières au parcours scolaire des enfants et adolescents autistes" ou ...de tout autre handicap.

Le comité évoque **d'autres mesures** que peuvent prendre les Etats comme "adapter la classe et déménager la classe de local", "fournir une technologie d'assistance pendant les cours ainsi que des aménagements autres que matériels, par exemple d'accorder davantage de temps à un élève, de réduire le niveau du bruit de fond, ou de remplacer un volet du programme par un autre"...

Le Comité dénonce "**l'absence de données statistiques fiables et détaillées sur l'accès à l'éducation des enfants handicapés, notamment en ce qui concerne le nombre de ceux qui sont exclus de l'éducation**".

Il est particulièrement sévère en ce qui concerne la situation des AESH. Il estime que le nombre croissant de notifications d'attribution d'un AESH "qui ne sont pas mises en oeuvre (ou qui le sont uniquement pour de courtes périodes) constitue un problème récurrent et persistant depuis de nombreuses années". Il souligne les lacunes de leur formation initiale et continue, "la difficulté d'accès à des emplois stables et le très faible niveau de rémunération" qui "rendent ces fonctions peu attractives". C'est ainsi que "seuls 2 % des AESH actuellement en poste disposent d'un emploi à temps complet" et que leur rémunération moyenne "n'est ainsi, en pratique, que de 760€ par mois". Les PIAL permettent en outre qu'un AESH "s'occupe simultanément de plusieurs élèves handicapés", "au sein de plusieurs établissements, ce qui leur impose des déplacements quotidiens et entraîne une prise en charge dégradée des élèves ».



60 % des écoles sont engagées dans le programme Phare, et 86 % des collèges, "c'est bien mais ce n'est pas suffisant", estimait Pap Ndiaye sur RTL concernant les dispositifs mis en place par le gouvernement pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Mesures

Le ministre de l'Education nationale a répété à deux reprises être lui et le ministère "entièrement mobilisés" sur le sujet et confiant quant à "réaliser l'engagement" de "progresser" et de "mettre fin" à ces situations de harcèlement. Pour cela, le programme Phare sera généralisé "en direction des lycées à la rentrée prochaine", après les écoles et les collèges à la rentrée dernière.

Il indique que les premiers retours et les deux années d'expérimentation "ont montré des progrès", et que "les situations de harcèlement sont repérées de façon plus précoce et sont traitées de façon plus rapide". Les chiffres dans les six académies test montreraient une baisse du nombre de cas de harcèlement et des délais raccourcis dans les traitements de cas de harcèlement.

Autre proposition en la matière, celui d'un "changement règlementaire" dans le premier degré. En dernier recours, et après une éventuelle procédure de conciliation, "lorsque toutes les solutions ont été épuisées, l'élève harceleur pourra être scolarisé dans une autre école, indépendamment de l'avis des parents, si le maire ou les maires concernés sont d'accord." Mais, insiste le ministre, "cela ne se fait pas en 5 minutes, on parle d'enfants entre 6 et 11 ans".

Formation, communication et budgets

"Il y a un budget, c'est le budget de la formation des enseignants" a ensuite précisé Pap Ndiaye à notre consœur qui l'interrogeait sur les moyens destinés au programme PHARE. Ces formations "ont commencé et vont bon train dans toutes les académies", a-t-il ajouté, considérant tout de même que cela "prend un peu de temps, c'est une grosse machine que l'Education nationale, cela coûte un peu, plusieurs millions d'euros à l'échelle du pays". En revanche, il n'a "pas le sentiment" que les établissements aient de besoins spécifiques propres en termes de moyens à propos des situations de harcèlement.

Enfin, il déclare également regarder "l'efficacité des dispositifs" et souhaite "voir comment le dispositif marche au point de vue de la formation, du point de vue aussi des campagnes de communication, le 30 20, le 30 18" qui "représentent aussi des budgets".

[La vidéo ici](#)

(OpinionWay pour Vers le haut [ici](#))

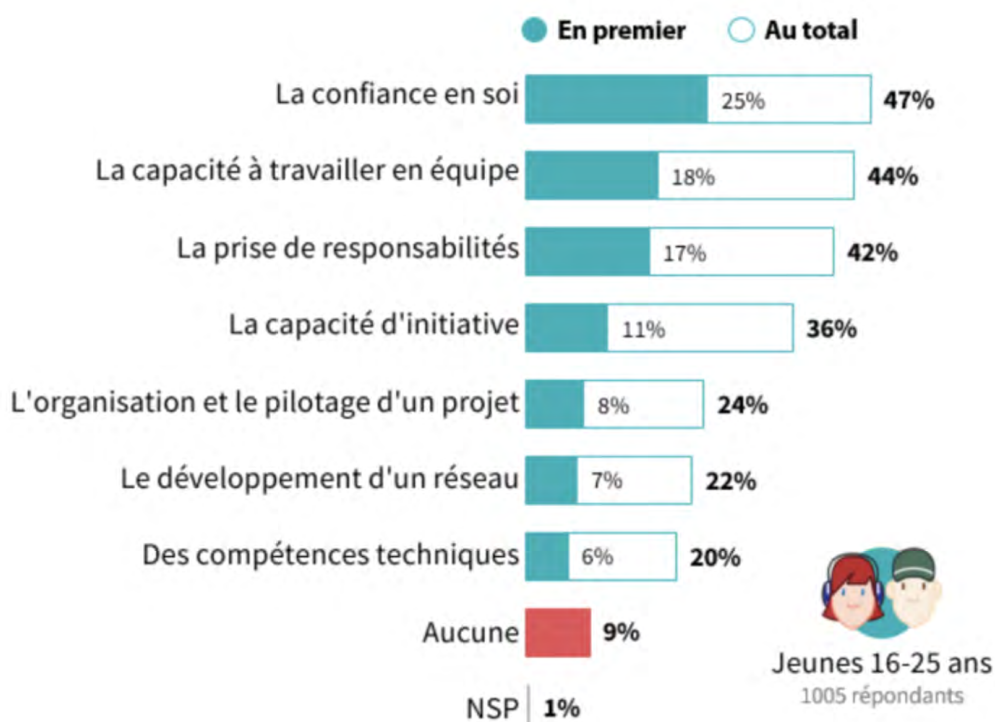
Les trois quarts des 16-25 ans considèrent que leur vie correspond à leurs attentes, "un des plus hauts niveaux depuis 2015", c'est l'un des enseignements du baromètre annuel de Vers le haut. Ils sont presque autant (73 %) à être optimistes en ce qui concerne leur avenir, mais leurs parents sont beaucoup plus pessimistes, deux sur trois pensent que la vie de leurs enfants sera plus difficile que la leur. Peut-être pourraient-ils tenter leur chance dans un autre pays, parmi les 16-25 ans, ils sont 51 % à le penser, une proportion qui avait beaucoup baissé et qui remonte.

Ces données sont tirées du "baromètre Jeunesse et confiance" réalisé par OpinionWay comme chaque année pour le think tank "Vers le haut" auprès de 1005 jeunes, 1007 parents et 408 chefs d'entreprise au mois de septembre dernier.

L'environnement, les discriminations

Les 16-25 ne font pas vraiment confiance aux femmes et aux hommes politiques pour représenter leurs intérêts, mais la confiance va en s'améliorant, passant de 17 à 36 % depuis 2015. Parmi les sujets de discussion qu'ils ont avec leur proches viennent en premier lieu les questions environnementales, suivies des questions de discriminations et d'accès à l'emploi. En queue de peloton, l'aide aux réfugiés et la politique étrangère. Si 30 % des jeunes n'ont jamais été élu.e, ce qui est le cas de 45 % de leurs parents, 32 % ont été délégués de classe, 19 % l'ont été dans le cadre d'une activité sportive ou culturelle. Les jeunes s'intéressent à l'actualité, 63 % "plusieurs fois par semaine", souvent via internet (71%, instagram vient largement en tête), mais aussi via les médias traditionnels (69 %, surtout la télévision, seuls 15 % citent la presse écrite). 9 % des 16-25 ans ont déjà manifesté, et autant ont milité dans un parti, un syndicat, une association. Plus de 4 sur 10 pourraient s'engager dans une activité sportive, 23 % dans un service civique, 12 % dans un parti politique ou un syndicat.

Une forte minorité des jeunes estiment que les **compétences acquises du fait de leur engagement, confiance en soi, capacité à travailler en équipe, à prendre des initiatives et des responsabilités...**, devraient être valorisées lors "dans la sélection à l'embauche", ce que confirment les dirigeants d'entreprise. Ceux-ci placent en tête le travail en équipe.



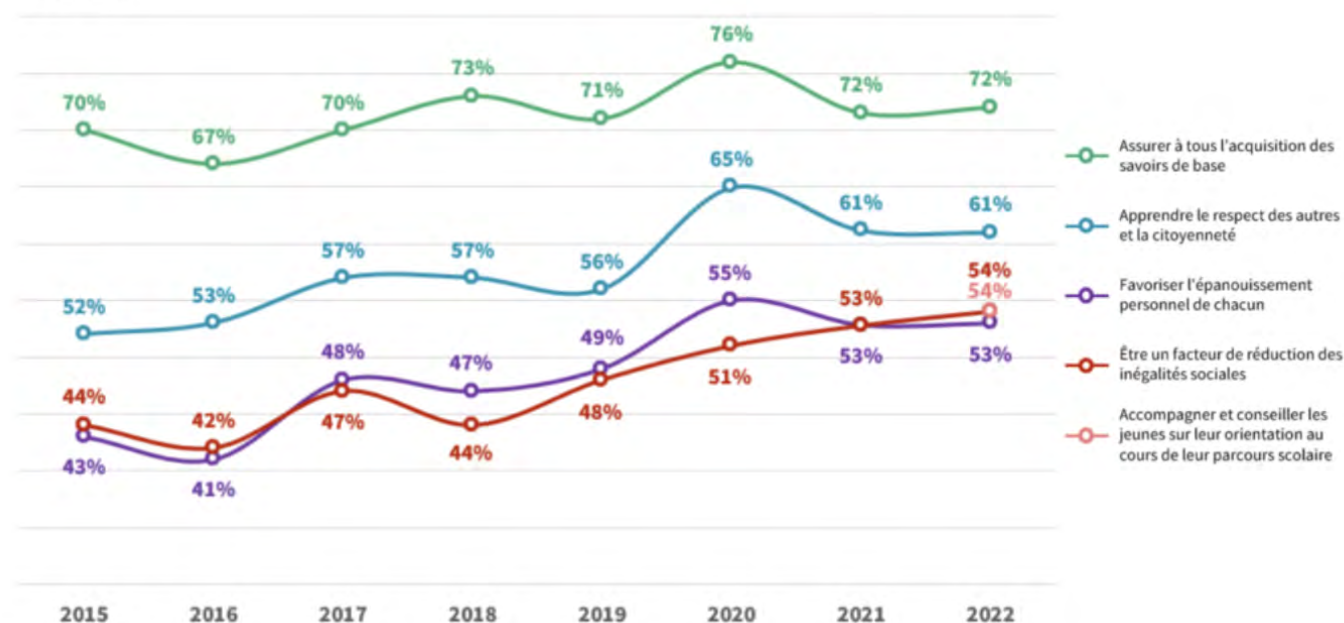
Ecole et épanouissement personnel

Autre signe positif, la confiance des jeunes dans le système éducatif se maintient à un niveau assez élevé, 72 % des jeunes lorsqu'il s'agit d'évaluer sa capacité à assurer "l'acquisition des savoirs de base". Il augmente depuis 2015 en ce qui concerne le respect des autres et la citoyenneté ou l'épanouissement personnel de chacun, et la réduction des inégalités, d'au moins 10 points pour chacun de ces items. **En revanche, 80 % des dirigeants d'entreprise considèrent que l'enseignement n'est pas adapté aux réalités du monde du travail** (+ 11 points en un an). Les parents sont ceux qui font le plus le lien entre réussite scolaire et réussite professionnelle future (78 %), les jeunes (72 %) et les dirigeants d'entreprise encore moins (61 %).

Interrogés sur leur orientation, plus des 3/4 des 16-25 considèrent que leurs études ou le parcours professionnel engagé correspondent à leurs aspirations. Seuls 42 % considèrent que les entreprises leur font suffisamment confiance, une proportion toutefois en nette augmentation depuis 2015, elle était alors à 20 %.

Avez-vous confiance dans le système éducatif pour

Total Oui



L'impact de la pandémie

Autre enseignement de cette enquête menée par OpinionWay, deux sur trois des jeunes considèrent que les crises économiques et sanitaires ont eu un impact important sur leur moral et sur leurs projets d'études ou professionnels, un peu moins sur leurs relations familiales ou amicales. C'est aussi ce que pensent leurs parents, les chefs d'entreprise sont, sur ces sujets, beaucoup plus inquiets, notamment en ce qui concerne leur prise de contact avec le monde du travail. A noter qu'ils ne sont que 74 % à trouver facilement les moyens de se faire soigner, un niveau, commente Vers le haut qui n'a jamais été aussi bas depuis 2015, "alors qu'on sait que les troubles d'ordre psychologique ou psychiatrique sont en croissance continue depuis les débuts de la pandémie dans cette tranche d'âge"

Mais, plus optimiste, le think tank note aussi que "le désir d'engagement des jeunes n'est pas mort", même s'il "s'exprime différemment des pratiques des générations précédentes" et qui peut être invisible comme celui "de jeunes aidants familiaux, qui remplissent un rôle essentiel mais difficile à mettre en lumière". Il est donc, estime-t-il, "essentiel de proposer à tous les jeunes des possibilités d'engagement, pleinement inscrites dans leur parcours de formation, à l'école et au-delà".

Aux yeux des professionnel.le.s du secteur, la "laïcité" entre aujourd'hui en tension avec les "valeurs de l'éducation populaire", estime l'INJEP après observation de la question "telle qu'elle se pense, se raconte et se pratique" concrètement.

Impact

A partir de son histoire, de son évolution dans le champ de l'éducation populaire, les chercheurs de l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire relatent l'établissement de laïcités "juridique", "narrative" ou encore celle menant à une intégration dans le champ des politiques publiques (via les formations "Valeurs de la République et laïcité" ou "Actions éducatives et principes républicains"), estimant que les mondes associatifs de l'éducation populaire ont "très directement été impactés par les controverses publiques et les évolutions législatives récentes au sujet de la laïcité".

En effet, si l' "ouverture à tou.te.s" et une "émancipation par l'éducation" sont décrits "comme le cœur et le sens de leur engagement" par les professionnels de région parisienne rencontrés, ils se disent confrontés à une situation "rendant complexe la mise en œuvre de ces deux grands principes". Pourquoi ? Car la laïcité "leur semble une question imposée de l'extérieur, particulièrement sensible parce qu'elle fait peser un risque de stigmatisation et de discrimination sur les musulman.e.s, et révèle des inégalités sociales et ethnoraciales plus larges au sein de la société française en général, et du monde associatif en particulier".

Est ainsi évoquée "la structuration du champ de l'éducation populaire et la distance sociale et symbolique qui sépare souvent, dans les associations, d'un côté les publics et les animateur-trice-s (lesquel-le-s font l'expérience de la minoration sociale et ethnoraciale), et de l'autre côté les cadres et les bénévoles administrateur-trice-s (qui sont plus souvent originaires des classes moyennes voire supérieures, et qui ne font pas l'expérience de la minoration ethnoraciale)".

Autonomie et dilemmes

D'où l'importance de "préserver l'autonomie de l'éducation populaire pour se protéger de lectures imposées de la laïcité (par l'État, les élu.e.s locaux, parfois les bénévoles), et pour défendre ces deux principes décrits comme fondamentaux", poursuit l'INJEP, une "aspiration à l'autonomie" qui de plus conduit les professionnels "à souhaiter une régulation des questions de laïcité non pas par le haut ou l'extérieur, mais au sein même des structures associatives." Cependant, appliquer concrètement les principes d'inclusion et d'émancipation "s'avère plus complexe qu'il n'y paraît, et les entretiens révèlent des 'dilemmes professionnels', des 'épreuves (émotionnelles, organisationnelles, politico-éthiques)' et des conflictualités concernant l'acceptation -ou non- des 'signes d'islam' au sein des structures associatives."

En outre, "si la pratique religieuse des publics fait l'objet d'une acceptation relativement partagée (par exemple quand il s'agit d'adapter l'agenda associatif à la période du ramadan, ou encore de proposer des repas sans porc lors d'événements festifs), les signes d'islam sont bien plus souvent et fortement perçus comme problématiques lorsqu'ils proviennent des professionnel.le.s, en particulier des salariées portant ou souhaitant porter le 'voile'. Il semble que les discussions en conseil d'administration, au bureau, ou bien plus étroitement entre la direction et le ou la professionnel.le concerné.e donnent généralement lieu à des arrangements".

Seulement, "des pratiques de discrimination perçues comme plus ou moins légitimes sont rapportées", ainsi "des seuils d'acceptabilité -et de non-acceptabilité- se dessinent alors, et les personnes concernées, en particulier les professionnelles 'voilées', sont invitées à (r)assurer les directions et les conseils d'administration de leur posture 'éclairée', 'distanciée', 'éducative', vis-à-vis de leurs propres croyances et pratiques religieuses".

De leur côté, les personnes musulmanes et (susceptibles d'être) perçues comme telles "ne semblent pas toujours plus ouvertes aux signes d'islam" et, comme leurs collègues, "leurs pratiques peuvent parfois relever de la discrimination pour motif religieux", un phénomène, qui se comprend sous le prisme de leur quotidien professionnel, "marqué par des expériences de minoration religieuse et ethnoraciale qui les amène parfois à être soupçonné.e.s de 'préférence communautaire', ou plus largement d'illégitimité, voire de déloyauté. En cela, les pratiques consistant à refuser l'embauche à 'une femme voilée', par exemple, peuvent être analysées comme une manière de 'composer avec le racisme', et témoignent d'un très fort contrôle de soi des personnes minorisées."

Formations

L'autre point de l'étude porte sur les formations à la laïcité et leurs écueils. Celles-ci peuvent servir de raccord entre des pratiques liées à la laïcité et au fait religieux dans les mondes de l'éducation populaire, cependant, "ce travail de régulation est loin d'aller de soi" constate l'INJEP, et les formations observées, "en accordant une place importante à la parole des stagiaires, constituent des lieux d'expression de ce qui leur 'pose problème' concernant les religions en général, et surtout l'islam en particulier."

La représentation du « voile » dans le kit pédagogique de la formation « Valeurs de la république et laïcité »²⁶

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VOILES ISLAMIQUES

 Hijab : voile « simple », couvrant les cheveux et le cou mais laissant le visage découvert.	 Niqab : tenue noire recouvrant tout le corps, y compris le visage, en laissant seulement une fente pour les yeux. Il est porté par les musulmanes rigoristes, notamment les salafistes.
 Tchador : nom donné en Iran à une pièce de tissu sans manches qui recouvre tout le corps mais laisse le visage découvert. En France, ce terme est souvent utilisé à tort pour désigner un hijab ou un niqab.	 Burqa : tenue faite d'une pièce de tissu (le plus souvent bleue) recouvrant tout le corps, y compris le visage derrière un tissu à mailles. D'origine afghane, elle n'est que très peu portée en dehors du Pakistan et de l'Afghanistan. En France, le terme burqa est souvent employé improprement pour désigner le niqab.
 Jilbab ou jilbeb : tenue généralement formée de deux pièces et couvrant tout le corps mais laissant le visage découvert. D'origine saoudienne, il se développe en France depuis quelques années.	

Crédit : Mullier

D'ailleurs, notent les chercheurs, dans les formations Valeurs de la république et laïcité, "l'islam et le voile prennent une place centrale sans qu'aucun apport de cours (en histoire, en sociologie ou en science politique par exemple) ne permette de comprendre pourquoi."

Le rapport [ici](#) (PDF)

Et pour une partie des stagiaires, "la formation amène certes à une prise de conscience de l'illégalité de leurs pratiques (notamment l'interdiction du port du voile à des salariées), mais ne contribue pas à changer leur regard sur ces pratiques, qu'ils et elles continuent à évaluer comme légitimes compte tenu de leur propre conception de la laïcité et des faits religieux, et de leur propre diagnostic sur le supposé 'problème musulman'."



Mardi 18 avril, deux propositions de recommandation du Conseil de l'Europe pour favoriser l'éducation numérique ont été adoptées par la Commission Européenne. Celles-ci font suite "aux difficultés rencontrées pour doter les personnes des compétences numériques nécessaires" et à une "absence d'approche pan-gouvernementale en matière d'éducation et de formation numériques".

Alors que "la fracture numérique persiste dans nos territoires et nos sociétés", comme le déclare Mariya Gabriel, commissaire à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse, d'ici à 2030 la Commission Européenne souhaite que "80 % des adultes possèdent au moins des compétences numériques de base et (que) 20 millions de spécialistes des TIC soient employés dans l'UE."

Cependant, elle constate que "les efforts concertés n'ont jusqu'à présent pas abouti à une transformation numérique systémique en matière d'éducation et de formation", et que les États membres **"peinent encore à atteindre des niveaux suffisants d'investissement dans les infrastructures d'éducation et de formation numériques, les équipements et les contenus éducatifs numériques, la formation numérique (perfectionnement) des enseignants et du personnel, et le suivi et l'évaluation des politiques d'éducation et de formation numériques."** Sont également soulignées des difficultés liées "à la diversité des niveaux de compétences numériques au sein des différents segments de la population", et à la capacité des systèmes nationaux d'éducation et de formation de remédier à ces différences.

"Nous devons faire bien mieux en matière de compétences numériques et leur accorder la même importance qu'à la lecture et à l'écriture", estime à ce sujet la vice-présidente exécutive pour une Europe adaptée à l'ère du numérique Margrethe Vestager.

La première recommandation ([ici](#)) vise à créer "un cadre cohérent d'investissement, de gouvernance et de formation des enseignants en vue d'une éducation numérique efficace et inclusive", tandis que la deuxième ([ici](#)) a pour objectif "de soutenir dans les États membres une informatique de qualité dans les écoles, généraliser le développement des compétences numériques pour les adultes et remédier aux pénuries de professionnels des technologies de l'information en adoptant des stratégies inclusives."



The background of the entire page is a close-up of a rainbow flag, showing the characteristic diagonal stripes of red, orange, yellow, green, blue, and purple. The fabric has a visible woven texture. In the upper-middle section, two silver-colored wedding rings are placed. The ring on the left is a plain band, while the ring on the right is a band set with small, clear stones. Both rings are oriented with their open ends towards the top-left.

La France célèbre les 10 ans du mariage pour tous

Avec la loi du 17 mai 2013 sur le mariage pour tous, la France est devenue le 9e pays européen et le 14e pays au monde à autoriser le mariage homosexuel. Cette loi a ouvert de nouveaux droits pour le mariage, l'adoption et la succession, au nom des principes d'égalité et de partage des libertés. En 2014, les mariages de couples de même sexe ont représenté 4% du total des unions.

Depuis la promulgation de la loi, près de 70 000 mariages homosexuels ont été célébrés. D'autres pays l'ont depuis suivie. Jusqu'à la promulgation de la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique, le débat s'est focalisé sur la procréation médicalement assistée (PMA) "pour toutes".



Du PACS au "mariage pour tous"

Le pacte civil de solidarité (PACS) a été instauré par la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999. La France reconnaît alors légalement les unions civiles entre personnes de même sexe ou de sexe opposé.

Si le PACS permet la reconnaissance des couples homosexuels, il ouvre toutefois des droits très inférieurs à ceux du mariage (aucun mode d'accès à la parenté, ni de vocation successorale, pas de droit de faire usage du nom de l'autre ou de percevoir une pension de réversion, etc.). C'est pourquoi, au fil des années, l'idée d'ouvrir le mariage aux couples homosexuels se développe. Certains pensent qu'une nouvelle étape doit être franchie afin de permettre à ces couples de bénéficier des mêmes droits que les couples hétérosexuels.

En 2004, le député-maire vert de Bègles (Gironde), Noël Mamère, célèbre le premier mariage gay afin de susciter le débat et de défendre la cause du mariage homosexuel. Cette union illégale est rapidement annulée par la justice. En 2006-2007, Ségolène Royal, candidate du Parti socialiste (PS) à l'élection présidentielle, s'engage également en faveur du mariage et de

l'adoption pour tous. Plusieurs propositions de loi portant sur le mariage homosexuel sont, par ailleurs, déposées mais sans succès. En 2011, le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité sur l'interdiction du mariage entre deux personnes de même sexe, considère qu'il revient au seul législateur de traiter cette question de société (décision n° 2010-92 QPC du 28 janvier 2011). En 2012, François Hollande, candidat du PS à l'élection présidentielle, promet à son tour d'autoriser le mariage homosexuel dans son "engagement 31-1"

Dans le monde, de nouveaux pays autorisent le mariage homosexuel : les Pays-Bas en 2001, la Belgique en 2003, l'Espagne et le Canada en 2005, l'Afrique du Sud en 2006, la Norvège et la Suède en 2009, le Portugal, l'Islande et l'Argentine en 2010 et le Danemark en 2012. Ces pays adoptent cependant des législations très différentes en ce qui concerne la filiation. Le Portugal, par exemple, refuse l'adoption et la PMA aux couples mariés de même sexe. En revanche, l'Espagne reconnaît aux couples de femmes l'adoption ainsi que la possibilité d'établir un lien de filiation avec l'enfant né pendant l'union. La PMA est possible pour les femmes au Danemark, en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en Suède. Enfin, certains pays permettent la gestation pour autrui (Belgique, Pays-Bas et Angleterre).

En France, les critiques contre le mariage homosexuel se concentrent notamment sur ses conséquences sur la parentalité. Le débat sur le mariage tend vers un débat sur l'homoparentalité.

Le débat sur le "mariage pour tous"

Le débat porte essentiellement sur deux points majeurs : la nature même du mariage et la parentalité. Les opposants se font entendre au Parlement et dans la rue. Plus de 170 heures de discussions parlementaires sont nécessaires pour l'adoption de la loi. De nombreuses manifestations anti-"mariage pour tous" sont organisées.

L'institution du mariage

Jusqu'à la Révolution française, le mariage est une prérogative exclusive de l'Église. En 1791, la Constitution sécularise le mariage : "La loi ne considère le mariage que comme un contrat civil." Cette conception civile et laïque du mariage est reprise par les rédacteurs du code civil. Néanmoins, le mariage reste pendant des siècles une institution fondatrice de la famille. Avec la reconnaissance progressive des droits des femmes et l'évolution des modes de vie, la famille se transforme. Plus de la moitié des premiers enfants des couples naissent hors mariage. Pour beaucoup, le mariage n'est donc plus qu'un simple contrat civil qui organise la vie commune. Dans ce cas, rien ne s'oppose à ce que des couples de même sexe puissent se marier. À l'inverse, pour les opposants au mariage homosexuel, le mariage demeure une institution à part entière et une "structure fondamentale de la civilisation" car il a pour finalité la reproduction de l'espèce.

La parentalité

Le mariage ouvre la voie à la filiation : c'est la seule institution qui articule conjugalité et parentalité. Dans un couple marié, les deux parents exercent en commun l'autorité parentale. Par ailleurs, seuls les couples mariés peuvent adopter ensemble un enfant. Ouvrir le mariage aux couples de même sexe emporte donc automatiquement la possibilité pour ces couples d'adopter.

La possibilité de se marier peut être une réponse à l'insécurité juridique vécue par les familles homoparentales. Au sein de ces familles, le second parent n'a, la plupart du temps, pas d'existence légale.

Cependant, nombre d'opposants au mariage homosexuel reprochent à l'homoparentalité de supprimer l'altérité père/mère qu'ils considèrent comme essentielle à la construction de l'enfant. Plus largement, les associations de défense des droits des personnes homosexuelles ont souhaité voir étendue aux couples de femmes la procréation médicalement assistée. La loi relative à la bioéthique de 2021 a étendu la PMA aux couples de femmes et aux femmes célibataires. Un nouveau mode de filiation pour les enfants nés par PMA de couples de femmes a été mis en place.

L'application de la loi

Le premier mariage homosexuel est célébré le 29 mai 2013 à la mairie de Montpellier.

Dans les premiers mois d'application de la loi, plusieurs maires opposés au mariage pour tous refusent d'unir les couples de même sexe, invoquant une "clause de conscience". Ils saisissent le Conseil d'État du sujet, qui transmet une question prioritaire de constitutionnalité au Conseil constitutionnel. Ce dernier, dans la décision n° 2013-353 QPC du 18 octobre 2013, écarte une telle clause. Il considère que le service public d'état civil doit être neutre et "qu'en égard aux fonctions de l'officier de l'état civil - le maire ou ses adjoints - dans la célébration du mariage", la loi sur le mariage pour tous "n'a pas porté atteinte à la liberté de conscience".

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) recense 70 659 mariages de couples de même sexe entre l'entrée en vigueur de la loi et 2022. Cela représente 7 000 mariages homosexuels célébrés en moyenne par an (avec un pic de 10 522 unions en 2014, mais aussi seulement 4 598 mariages en 2020, du fait de la pandémie de Covid-19 et des confinements).

Les pays ayant autorisé, à l'instar de la France, le mariage homosexuel depuis 2013.

En 2013 : Brésil, Uruguay, Nouvelle-Zélande

En 2014: Angleterre , Pays de Galles , Écosse

En 2015: Luxembourg, États-Unis (sur le plan fédéral mais certains États ont autorisé le mariage homosexuel bien avant), Irlande

En 2016: Colombie

En 2017: Finlande, Malte, Allemagne, Australie

En 2019: Autriche, Équateur, Taïwan

En 2020: Costa Rica

En 2022: Chili, Cuba, Mexique (certains États ont autorisé le mariage homosexuel auparavant), Slovénie, Suisse

Au total, 34 pays à travers le monde reconnaissent le mariage homosexuel.

Quelle place pour l'intelligence artificielle et les sciences cognitives dans les apprentissages ?

La réponse d'EvidenceB

EvidenceB proposera, dès le mois de novembre prochain, des modules de rattrapage pour les élèves de seconde dont l'évaluation nationale aura montré les difficultés. Cette petite startup, qui a levé quelque 5,5 M€ en deux collectes de fonds, **a obtenu le marché** alors que des entreprises beaucoup plus importantes comme Hachette et Nathan étaient candidates. ToutEduc a rencontré l'un de ses fondateurs, ancien responsable du secteur éducation de Microsoft France.

Thierry de Vulpillieres : Nous proposerons à ces élèves quelque 20 000 exercices organisés en 20 modules, selon quatre modes. **Solo**, l'élève reçoit un premier exercice permettant de pallier une difficulté repérée, puis, en fonction de sa réussite ou de son échec, un second exercice, puis un troisième. **Duo**, il est en binôme avec un de ses camarades, ils ne reçoivent pas nécessairement les mêmes exercices, mais ils peuvent dialoguer et s'entraider. **Tuto**, ils bénéficient de petits tutoriels qui leur apportent des explications complémentaires. **Ateliers**, ils travaillent à plusieurs. Pour cette dernière version, nous avons travaillé avec les associations pédagogiques, l'AFEF notamment pour tout ce qui est français et Animaths pour tout ce qui est algèbre et géométrie...



ToutEduc - Pascal BOUCHARD : Vous décrivez ici un programme d' "adaptive learning". On a parfois le sentiment d'une solution magique, qui résoudrait tous les problèmes d'apprentissage par la magie de l'intelligence artificielle, mais qui perdrait de vue la fonction de socialisation de l'école...

Thierry de Vulpillieres : Vous avez noté que nous proposons une version "ateliers" de notre solution, justement parce que nous considérons que cette fonction de socialisation est très importante, mais aussi parce que les élèves n'apprennent pas tout seuls, même avec un programme qui s'adapterait exactement à leur profil cognitif... Un programme d'"adaptive learning" apporte un plus, je dis souvent que nous creusons un sillon, mais ce n'est qu'un sillon parmi tous ceux qui sont creusés à l'école...

ToutEduc : Cette modestie est nouvelle ...

Thierry de Vulpillieres : Non, pas pour nous, mais vous avez raison de dire que le secteur des EdTech passe par des phases d'enthousiasme qui retombent parfois assez vite. Tout ce qui était "immersif" a suscité beaucoup d'espoirs avant de retomber. La semaine dernière, au **BETT** (le grand salon des EdTech à Londres), il n'y en avait que pour l' "AI powered learning", les apprentissages renforcés par l'intelligence artificielle... Mais Knewton qui a misé sur l'intelligence artificielle est actuellement en difficulté...

ToutEduc : Comment l'expliquez-vous ?

Thierry de Vulpillieres : L'intelligence artificielle doit s'appuyer sur des données pédagogiques pour prévoir une progression dans les apprentissages. Si ces données sont trop normées, **le logiciel ne peut pas s'adapter aux spécificités de chaque enfant**. Les "arbres de la connaissance" qui décrivent des itinéraires typiques ne correspondent pas à la réalité, toujours plus ou moins atypique, et restent dans le domaine de l'utopie. Nous, nous misons sur **un usage raisonné de l'intelligence artificielle** organisée en fonction d'un usage également raisonné des sciences cognitives. Les premiers algorithmes qu'elles ont inspirés ont fait long feu, leurs prétentions étaient excessives. Elles ont pourtant apporté des connaissances sur les apprentissages dont il faut tenir compte. Il est tout aussi faux de penser que tout est prédictible et que l'on sait comment les élèves apprennent en toutes circonstances que de penser que tout est relatif et dépend des environnements sociaux et culturels...

ToutEduc : Pouvez-vous préciser comment vous voyez cette "voie moyenne" qui s'appuie aussi bien sur les sciences cognitives que sur l'intelligence artificielle ?

Thierry de Vulpillieres : Nous ne proposons pas des solutions d'apprentissage, mais de renforcement des apprentissages, avec des dispositifs plus souples, une vision moins systématique... **Nous cherchons à éviter les approches dogmatiques, mais nous croyons en la science.** S'il est vrai que chaque humain se situe dans un contexte particulier, tous les cerveaux sont semblables, il y a des invariants. Nous avons identifié cinq domaines pour lesquels on trouve des structures communes, en numératie, pour tout ce qui touche aux nombres entiers ou non et à la résolution de problèmes notamment, pour les langues premières, puisque dans toutes les langues, les enfants distinguent les noms et les verbes, pour les langues secondes, dont l'acquisition se fait toujours par référence aux structures de la langue première, pour l'histoire-géographie, qui suppose toujours de travailler sur le temps et sur l'espace, pour les sciences...

Chaque système scolaire a ses références, ses programmes, ses progressions, et nous ne prétendons pas nous substituer aux manuels ni aux enseignants. Nous partons de ces invariants pour proposer un complément...

ToutEduc : Vous vous situez donc dans une perspective internationale...

Thierry de Vulpillieres : L'entreprise est française, elle a été incubée à Londres dans la structure de Rose Luckin (UCL), avant de travailler avec un chercheur de l'Institut Max Planck à Berlin et un des premiers programmes que nous ayons vendus l'a été à Singapour, Adaptiv'fraction ! Oui, nous comptons bien nous développer à l'international en même temps qu'en France. Certains modules peuvent prétendre à l'universalité, dans tous les pays et pour tous les âges.

ToutEduc : Comment voyez-vous votre environnement économique ?

Thierry de Vulpillieres : La crise sanitaire a joué le rôle d'accélérateur très puissant, avec, dans certains pays, asiatiques notamment, la volonté de s'armer pour prévenir toute nouvelle pandémie et dans d'autres, comme en France, la tentation de revenir à la situation d'avant COVID. Ce qui est clair à présent, c'est que le numérique ne permet pas la dématérialisation de l'enseignement et que l'éducation est un pilier des sociétés. Les investissements ont été extrêmement importants, aux USA bien sûr, mais aussi en Chine, en Inde... Et nous en sommes au moment où les investisseurs veulent mesurer les effets réels de ces programmes, leur impact. C'est en prévision de ce moment que nous avons choisi le nom de notre entreprise, EvidenceB, des programmes fondés sur des preuves. Nous avons d'ailleurs actuellement avec l'Université de Genève, en cours, une mesure par randomisation d'évaluation de l'impact de l'un de nos programmes.

ToutEduc : Et en France ?

Thierry de Vulpillieres : Nous avons remporté, avec Adaptiv'Maths (ici), le premier des P2IA, le "partenariat d'innovation pour l'intelligence artificielle", lancé dans le cadre du PIA. Dans la mesure où les entreprises d'éducation ne sont pas à Bercy, le soutien de l'Etat au secteur a été un peu plus long à se mettre en place, mais ça y est, la dynamique est là, l'éco-système est favorable.

ToutEduc : Et vous ?

Thierry de Vulpillieres : Nous avons aujourd'hui une quarantaine de salariés, nous avons fait l'an dernier plus d'un million de chiffre d'affaires, nous ne sommes pas encore rentables parce que nous investissons beaucoup.



Les abeilles, ces héros méconnus

Nous dépendons tous de la survie des abeilles !

Les abeilles et les autres pollinisateurs, tels que les papillons, les chauves-souris et les colibris, sont de plus en plus menacés par les activités humaines. La pollinisation est cependant un processus fondamental pour la survie des écosystèmes car de lui dépendent la reproduction de près de 90 % des plantes sauvages à fleurs du monde, ainsi que 75 % des cultures vivrières et 35 % des terres agricoles à l'échelle de la planète. Non seulement les pollinisateurs contribuent directement à la sécurité alimentaire, mais ils constituent aussi des leviers essentiels pour la conservation de la biodiversité.

Les abeilles pollinisent un tiers de ce que nous mangeons et jouent un rôle essentiel dans la préservation des écosystèmes de la planète. Environ 84 % des cultures destinées à la consommation humaine dépendent des pollinisateurs. La pollinisation par les abeilles par exemple, permet non seulement d'obtenir plus de fruits, de baies ou de graines, mais également d'améliorer la qualité des produits. Découvrez sept fruits et légumes, qui font probablement partie de votre quotidien, et qui dépendent tout particulièrement de la pollinisation par les abeilles. En effet, pas d'abeilles, pas de fraises ni de pommes !



Que pouvons-nous faire pour les abeilles ?

- garder un ensemble diversifié de plantes dans votre jardin ou votre balcon, encore mieux si elles fleurissent à des moments différents ;
- préférer l'achat de miel brut issu de vos apiculteurs locaux ;
- acheter des produits issus de pratiques agricoles durables ;
- éviter d'utiliser des pesticides, des fongicides ou des herbicides dans nos jardins ;
- protéger les nids sauvages quand possible ;
- parrainer une ruche ;
- laisser dehors un récipient propre avec de l'eau, indispensable pour les abeilles après une journée passée à bourdonner ;
- soutenir la reforestation ;
- sensibiliser les gens autour de nous en partageant ces informations au sein de nos communautés et nos réseaux ! Le déclin des abeilles nous affectent tous.

Il faut agir maintenant

Les pollinisateurs ont un taux d'extinction qui est aujourd'hui de 100 à 1 000 fois plus élevé que la normale. Environ 35 % des pollinisateurs invertébrés, en particulier les abeilles et les papillons, et environ 17 % des pollinisateurs vertébrés, tels que les chauves-souris, sont aujourd'hui menacés d'extinction.

Si cette tendance se poursuit, les cultures nutritives telles que les fruits, les noix et autres légumes se verront remplacer par des cultures vivrières comme le riz, le maïs et les pommes de terre, favorisant ainsi des régimes alimentaires déséquilibrés. Les pratiques agricoles intensives, la monoculture, le recours aux pesticides, les effets des changements climatiques (comme la hausse des températures, la multiplication des sécheresses, les inondations et les perturbations des saisons de floraison), le changement d'affectation des terres figurent parmi les principales menaces pesant sur les abeilles et les autres pollinisateurs.

Quelques infos sur les abeilles



Pour produire **1 kg de miel**, les abeilles doivent butiner **4 millions de fleurs** et parcourir une distance qui correspond à 4 fois le tour de la terre.

Les abeilles contribuent à la pollinisation de plus de **170 000 espèces de plantes**.



12 abeilles mellifères produisent globalement **1 cuillère à café de miel** dans leur vie.

Une colonie d'abeilles contient **30 000 à 60 000 abeilles**, 300 à 1 000 couvains de mâles et la reine des abeilles, sans laquelle ils ne pourraient pas survivre.



La **reine des abeilles** vit généralement de **1 à 4 ans**, tandis que les abeilles vivent de 6 à 8 semaines en été et de 4 à 6 mois en hiver.

Source: www.worldbeeday.org

Produit par la Division de l'information et des médias/ONU
Mai 2019

Pas qu'une question d'abeilles!



Papillons, oiseaux, chauves-souris... il y a différentes **espèces pollinisatrices** dans le monde.



Les plus connues sont les **abeilles**, dont il existe entre 25 000 et 30 000 espèces.

À quoi servent les pollinisateurs?



90% des plantes à fleurs dépendent de la pollinisation animale et ne pourraient pas produire leurs graines autrement.



Près de **35% de la production agricole** mondiale dépend des pollinisateurs.



La protection des abeilles et des autres pollinisateurs contribue à assurer la **sécurité alimentaire** mondiale.



Les abeilles sont aussi garantes de la **biodiversité**, essentielle à la résilience des agroécosystèmes face aux effets négatifs des **changements climatiques**.

Source: FAO

Produit par la Division de l'information et des médias/ONU
Mai 2018

Pourquoi avons-nous besoin des pollinisateurs ?

La production et reproduction de nombreuses plantes cultivées et sauvages du monde dépendent directement du travail des pollinisateurs. Sans eux, notre diversité alimentaire serait donc très restreinte – pas de citrouilles, ni fraises, ni café, ni même cacao par exemple – avec des conséquences lourdes sur l'équilibre de l'alimentation humaine. Ils servent également de sentinelles pour les risques environnementaux émergents puisqu'ils nous fournissent de précieuses informations sur l'état de santé des écosystèmes locaux.

La pollinisation, pilier de nos écosystèmes

Les pollinisateurs (parmi lesquels nous trouvons les abeilles mais aussi les papillons, les chauves-souris, les colibris et tant d'autres) assurent la reproduction des végétaux et des arbres à travers le processus de pollinisation, en garantissant ainsi le développement des fruits, des légumes et des semences dont nous avons besoin pour notre alimentation, mais aussi pour la production de fibres comme le coton, le lin et pour l'élaboration de médicaments, biocarburants ou matériaux de construction.

La très grande majorité des espèces de plantes à fleurs ne produisent des graines que si des animaux pollinisateurs transportent du pollen des anthères aux stigmates des fleurs. Sans ça, de nombreuses espèces interdépendantes et de nombreux processus fonctionnant au sein d'un même écosystème disparaîtraient. La pollinisation s'avère donc être un processus fondamental pour les écosystèmes terrestres naturels et gérés par l'homme.



QUI SONT LES POLLINISATEURS ?



Les insectes

ET



Les oiseaux



Les rongeurs



Les reptiles



Les écureuils



Les singes



... et même les humains

En Europe, les pollinisateurs sont :



Les papillons



Les coléoptères



Les abeilles



Les syrphes



Les mites



Les guêpes

Les abeilles, les meilleures pollinisatrices

2000 espèces sauvages en Europe

L'Europe abrite **10%**
de la diversité mondiale des abeilles



Apis mellifera (abeille européenne) :

- Espèce d'abeille la plus connue
- Gérée par les apiculteurs pour la production de miel et d'autres produits de la ruche

La **pollinisation** est le transfert du pollen (gamètes mâles) entre les parties mâles et femelles d'une fleur qui rend possible la reproduction des plantes.

Autres moyens de pollinisation :



Autopollinisation



Pollinisation par le vent

Sources :
Commission européenne
Liste rouge européenne
Nations unies



europarl.eu



L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

En Europe, 1 200 enfants meurent chaque année de la pollution atmosphérique

L'Agence européenne pour l'environnement souligne la vulnérabilité des enfants et des adolescents à la pollution atmosphérique. Celle-ci provoque chaque année la mort de plusieurs centaines de mineurs et en handicap des milliers.

“L'Europe manque à son devoir envers ses enfants sur la question de la pollution atmosphérique : la quasi-totalité des petits Européens sont forcés de respirer un air non conforme aux normes de qualité, et Bruxelles ne cesse de différer les mesures nécessaires pour réduire la pollution”, rapporte The Guardian, d'après un récent rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) à propos de la qualité de l'air en Europe. Cela se traduit concrètement par la mort prématurée, chaque année, de près de 1 200 mineurs (moins de 18 ans). “Des milliers d'autres souffrent de problèmes de santé mentale ou physique qui pourraient perdurer toute leur vie”, lit-on dans le quotidien britannique.

Lire l'article complet de [Courrier international](#) **ici**



En France, des singes menacés d'extinction cobayes de laboratoires

Le calvaire des primates de laboratoire continue. D'après un rapport publié mercredi 19 avril par l'association One Voice, plusieurs milliers de singes font toujours l'objet d'expérimentations en France et dans le reste de l'Europe. Ainsi, environ 10 000 macaques à longue queue, une espèce en danger d'extinction selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ont été utilisés pour la recherche en Europe en 2020 (dont 3 000 en France).

Lire l'article complet de [Reporterre](#) **ici**.

Le tourisme de montagne peut être bénéfique pour les écosystèmes et les communautés

Le tourisme de montagne a le potentiel d'augmenter les revenus des communautés locales et de contribuer à la préservation de leurs ressources naturelles et de leur culture, s'il est géré de manière durable, selon un nouveau rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et du Partenariat de la montagne. Les deux chefs d'agence ont précisé qu'« avec les bonnes données, nous pouvons mieux contrôler la dispersion des flux de visiteurs, soutenir une planification adéquate, construire des produits durables conformes aux besoins des consommateurs et créer des politiques appropriées qui favoriseront le développement durable et veilleront à ce que les activités touristiques profitent communautés locales ».



Lire l'article complet [ici](#).

« Nous devons mettre un terme à ces guerres insensées contre la nature »

À l'occasion de la Journée internationale de la Terre nourricière, célébrée le 22 avril, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a invité les citoyennes et les citoyens du monde entier à faire entendre leur voix et à exiger des instances dirigeantes qu'elles fassent la paix avec la nature.

Cette journée est l'occasion de réfléchir à la relation que l'humanité entretient avec la nature, a indiqué le chef de l'ONU dans son message.

« De l'air que nous respirons à l'eau que nous buvons, en passant par le sol où pousse notre nourriture, notre santé dépend de celle de la Terre nourricière », a-t-il expliqué. « Et pourtant, nous semblons vouloir la détruire à tout prix ».

« Par nos actes, nous ravageons forêts et jungles, terres agricoles et zones humides, océans et récifs coralliens, rivières, mers et lacs », a-t-il regretté. « La diversité biologique s'effondre ; un million d'espèces sont au bord de l'extinction ».

Mettre fin à la guerre contre la nature

Le Secrétaire général de l'ONU a insisté qu'il fallait mettre « un terme à ces guerres acharnées et insensées contre la nature ».

Des outils, des connaissances et des solutions nécessaires sont à notre disposition, a-t-il dit. « Mais nous devons accélérer la cadence ».

Pour cela, il a indiqué qu'il fallait intensifier l'action climatique, en réduisant plus drastiquement et plus rapidement les émissions afin de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C.

Il faut également investir massivement dans l'adaptation et la résilience, en particulier en faveur des communautés et des pays les plus vulnérables qui contribuent le moins à la crise climatique.

« L'existence d'écosystèmes sains, des océans et des rivières aux forêts et aux prairies, est aussi indispensable à la lutte contre les changements climatiques », a-t-il ajouté. « Attelons-nous à mettre en oeuvre l'accord historique de l'ONU pour la biodiversité, afin de garantir que 30% des terres et des eaux de la planète soient protégés d'ici à 2030 ». Selon le Secrétaire général, « les gouvernements doivent montrer la voie à chaque étape du chemin. Mais les entreprises, les institutions et la société civile ont également un rôle crucial à jouer ».



Faire la paix avec la nature

Enfin, le chef de l'ONU a demandé que nous nous inspirions de la sagesse, des connaissances et du sens de la conduite acquis de longue date par les peuples autochtones, « qui assurent la bonne intendance de l'environnement depuis des millénaires et détiennent une grande partie des solutions aux crises mondiales du climat et de la biodiversité ».

Il a invité les citoyennes et les citoyens du monde entier à faire entendre leur voix – que ce soit à l'école, au travail, au sein de leur communauté confessionnelle ou sur les médias sociaux – et à exiger des instances dirigeantes qu'elles fassent la paix avec la nature.

« Agissons toutes et tous à notre niveau afin de protéger notre maison commune, pour le bien de l'humanité et de la planète, aujourd'hui et pour les générations futures », a-t-il conclu.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

La diversité biologique – ou biodiversité – est le terme qui désigne toutes les formes de la vie sur Terre et les caractéristiques naturelles qu'elle présente.

Cette diversité s'explique généralement en termes de la vaste gamme de plantes, d'animaux et de micro-organismes. Mais la biodiversité s'étend également aux différences génétiques à l'intérieur de chaque espèce comme, par exemple, des différences entre des variétés de plantes cultivées et de races de bétail. Les chromosomes, les gènes, et l'ADN déterminent le caractère unique de chaque individu à l'intérieur de chaque espèce.

La biodiversité offre en outre d'innombrables services, tant au niveau local que mondial. Les poissons assurent 20 % de l'apport protéique à environ trois milliards de personnes. Plus de 80 % de l'alimentation des êtres humains est assurée par des plantes. Près de 80 % des habitants des zones rurales des pays en développement ont recours aux médicaments traditionnels à base de plantes pour les soins de base.

Mais la perte de biodiversité menace tout le monde, y compris notre santé. Il a été prouvé que la perte de biodiversité pouvait étendre les zoonoses - maladies infectieuses transmises par les animaux aux humains - alors que, d'autre part, si nous gardons la biodiversité intacte, elle offre d'excellents outils pour lutter contre les pandémies, comme celles causées par les coronavirus.



Entrée en vigueur en 1993, la Convention sur la diversité biologique a pour objectifs la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et de ses ressources génétiques, ainsi que le partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

Profondément préoccupée par l'appauvrissement continu de la diversité biologique dans le monde, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé proclamer le 22 mai, date de l'adoption du texte de la Convention, Journée internationale de la diversité biologique (A/RES/55/201).

Pour marquer cette réalisation incroyable et historique, la proposition pour le thème de cette année est : « De l'accord à l'action : reconstruire la biodiversité ».

Ce thème s'appuie sur les résultats de la COP 15. Maintenant que le monde dispose du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (accord), l'accent doit rapidement être mis sur sa mise en œuvre (action).

22 MAI
JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ

**De l'accord à l'action :
Reconstruire la biodiversité**



Le saviez-vous ?

Les tendances négatives actuelles en ce qui concerne la biodiversité et les écosystèmes devraient compromettre la réalisation de 80 % des cibles des objectifs de développement durable.

Les trois quarts de l'environnement terrestre et environ 66 % du milieu marin ont été significativement modifiés par l'action humaine.

1 million d'espèces végétales et animales sont menacées d'extinction.

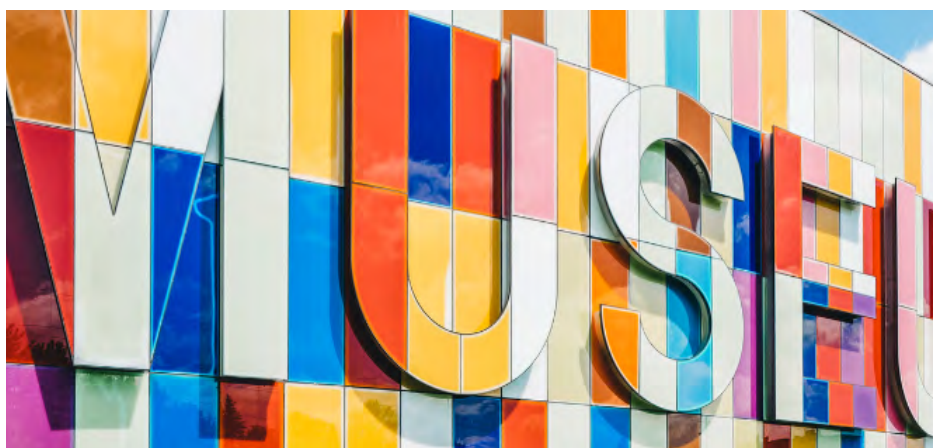
La Conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP15) s'est terminée à Montréal, au Canada, le 19 décembre 2022, par un accord historique destiné à guider l'action mondiale en faveur de la nature jusqu'en 2030. Les représentants de 188 gouvernements sont réunis à Montréal depuis deux semaines pour cet important sommet.

Présidée par la Chine et accueillie par le Canada, la COP15 a abouti à l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) Kunming-Montréal le dernier jour des négociations. Le Fonds mondial pour la nature (GBF) vise à lutter contre la perte de biodiversité, à restaurer les écosystèmes et à protéger les droits des populations autochtones. Il comprend des mesures concrètes pour stopper et inverser la perte de la nature, notamment en mettant sous protection 30 % de la planète et 30 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2030. Il contient également des propositions visant à accroître le financement des pays en développement, un point de friction majeur au cours des négociations.

L'enjeu ne pourrait être plus important : la planète connaît un dangereux déclin de la nature dû à l'activité humaine. Il s'agit de la plus grande perte de vie depuis les dinosaures. Un million d'espèces végétales et animales sont aujourd'hui menacées d'extinction, la plupart en quelques décennies.

Le cadre mondial pour la biodiversité

Le cadre mondial pour la biodiversité comporte quatre objectifs globaux de protection de la nature, à savoir : mettre un terme à l'extinction des espèces menacées due à l'homme et diviser par dix le taux d'extinction de toutes les espèces d'ici à 2050 ; utiliser et gérer durablement la biodiversité pour faire en sorte que les contributions de la nature à l'humanité soient appréciées, maintenues et renforcées ; partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information sur les séquences numériques des ressources génétiques ; et faire en sorte que des moyens adéquats de mise en oeuvre du Cadre mondial pour la biodiversité soient accessibles à toutes les parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.



Afghanistan : le Conseil de sécurité demande aux Talibans d'annuler les mesures contre les femmes

Dans une résolution historique, le Conseil de sécurité de l'ONU a condamné jeudi la décision des dirigeants de facto de l'Afghanistan d'interdire aux femmes afghanes de travailler pour les Nations Unies, appelant les dirigeants talibans à « revenir rapidement » sur leur décision.

La résolution adoptée à l'unanimité par l'organe de 15 membres à New York, appelle à la « participation pleine, égale, significative et sûre des femmes et des filles en Afghanistan », et exhorte tous les pays et organisations ayant une influence sur les dirigeants fondamentalistes du pays, « à promouvoir un inversement urgent » des politiques qui ont en fait effacé les femmes de la vie publique.

Depuis la prise de pouvoir des Talibans en août 2021, lorsque leurs forces ont renversé le gouvernement démocratiquement élu, ils ont fait reculer un large éventail de droits fondamentaux des femmes et des filles, notamment en leur interdisant de fréquenter l'école secondaire et l'université, en établissant des restrictions de mouvement et de travail, et en décembre, en

adoptant un décret interdisant aux Afghanes de travailler dans la plupart des organisations non gouvernementales.

Plus tôt ce mois-ci, les Talibans ont étendu leur interdiction aux femmes travaillant pour les Nations Unies. L'ONU a souligné sa « condamnation sans équivoque » de cette décision début avril, notant qu'elle contrevient au droit international, y compris à la Charte des Nations Unies. Tout le personnel de l'ONU a reçu l'ordre de ne pas se présenter au bureau, à l'exception de certaines tâches critiques, pendant qu'un examen opérationnel est effectué, qui se terminera le 5 mai.

Lire l'article complet [ici](#).

La crise au Soudan, un enjeu de taille pour toute l'Afrique

Une transition mouvementée vers un régime civil est en cours au Soudan depuis le renversement de l'ancien Président Omar Hassan El-Béchir en avril 2019. Le gouvernement de transition dirigé par des civils mis en place plus tard cette année-là, grâce à un accord de partage du pouvoir entre les chefs militaires et civils, a été à son tour renversé par un coup d'État militaire en octobre 2021.

Depuis lors, le pays n'a plus de gouvernement dirigé par des civils.

Un processus politique ultérieur facilité conjointement par les Nations Unies, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) - une organisation régionale regroupant des pays d'Afrique de l'Est -, a abouti à la signature d'un accord en décembre 2022 entre l'armée et des acteurs politiques civils clés, relançant les efforts visant à rétablir un gouvernement civil démocratique crédible.

Dans le même temps, l'économie du pays a connu des difficultés et les affrontements intercommunautaires et autres actes de violence armée se sont multipliés, les civils payant un lourd tribut, avec de nombreuses vies perdues et des maisons détruites dans la région du Darfour et dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu.

La crise politique persistante a aggravé la marginalisation et les griefs politiques, ainsi que les conflits non résolus concernant la propriété foncière, – tout cela dans un vaste pays de 48 millions d'habitants, le troisième plus grand d'Afrique.

Défis complexes

Les défis auxquels le Soudan est confronté sont nombreux, notamment les besoins humanitaires et économiques urgents, la garantie de la sécurité et de la justice et le respect des droits de l'homme, le rétablissement de la paix et les progrès de la transition démocratique.

Malgré cela, après la signature de l'accord-cadre politique en décembre 2022, le processus politique a continué de progresser au début de l'année avec des efforts axés sur la résolution des questions en suspens qui ouvriraient la voie à un accord politique final. En mars, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan, Volker Perthes, a indiqué que les parties prenantes soudanaises étaient « plus proches qu'elles ne l'ont jamais été » d'un règlement et du retour à un gouvernement civil.

De nouveaux affrontements font dérailler les pourparlers politiques

Ces espoirs ont été déçus lorsque des combats ont éclaté le 15 avril entre les Forces armées soudanaises, dirigées par le lieutenant-général Abdel-Fattah Al-Burhan, et les Forces de soutien rapide, dirigées par le lieutenant-général Mohamed Hamdan Dagalo, faisant des centaines de morts et des milliers de blessés.

Même avant le début des combats actuels, les besoins humanitaires à travers le Soudan avaient atteint des niveaux record, avec 15,8 millions de personnes – environ un tiers de la population totale – ayant besoin d'une aide humanitaire cette année. Les récentes violences ont entraîné de graves pénuries de nourriture, d'eau, de médicaments et de carburant, tandis que les prix des articles essentiels, y compris les transports, ont monté en flèche.

Le pays accueille également plus d'un million de réfugiés et de demandeurs d'asile, notamment du Soudan du Sud, d'Érythrée, de Syrie, d'Éthiopie, de la République centrafricaine, du Tchad et du Yémen. Le Secrétaire général António Guterres a appelé les parties à cesser immédiatement les hostilités et à permettre à tous les civils d'évacuer les zones touchées par les combats.

L'ONU au Soudan

L'ONU soutient la transition démocratique soudanaise grâce aux efforts de la Mission intégrée d'assistance à la transition des Nations Unies au Soudan (UNITAMS), une mission politique spéciale dirigée par le Représentant spécial Perthes.

Alors que des centaines de membres du personnel de l'ONU et leurs familles ont été temporairement réinstallés ailleurs au Soudan ou évacués hors du pays, l'Organisation s'est engagée à poursuivre son travail d'assistance avec son personnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, axé sur les priorités immédiates d'un cessez-le-feu durable avec un mécanisme de surveillance; d'un retour aux négociations politiques ; et du soulagement des souffrances humaines.

Podcast - Les dangers de la déformation de l'Holocauste sur les réseaux sociaux

L'entreprise d'extermination systématique menée par l'Allemagne nazie contre les Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale continue d'être niée, déformée, glorifiée et moquée. Ces discours justifient l'antisémitisme, le racisme et les idéologies extrêmes. De nos jours, ces discours de haine sont amplifiés sur les réseaux sociaux.

Un récent rapport de l'UNESCO a étudié l'étendue et la nature du négationnisme, de la déformation de l'Holocauste, sur les plateformes des réseaux sociaux.



Karel Fracapane, Spécialiste de programme chargé de la citoyenneté mondiale et de l'éducation à la paix à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), explique que ce sont les plateformes non modérées qui ont le plus de contenu à connotation antisémite. Il insiste sur un engagement des Etats membres à travailler sur des politiques d'éducation notamment l'éducation concernant l'histoire de la Shoah, mais aussi l'éducation aux médias. L'UNESCO travaille de manière étroite avec les plateformes de médias sociaux de façon à ce qu'elles deviennent plus responsables concernant ce type de contenus. Elle propose aussi des recommandations pour que les utilisateurs puissent naviguer avec plus de sécurité.

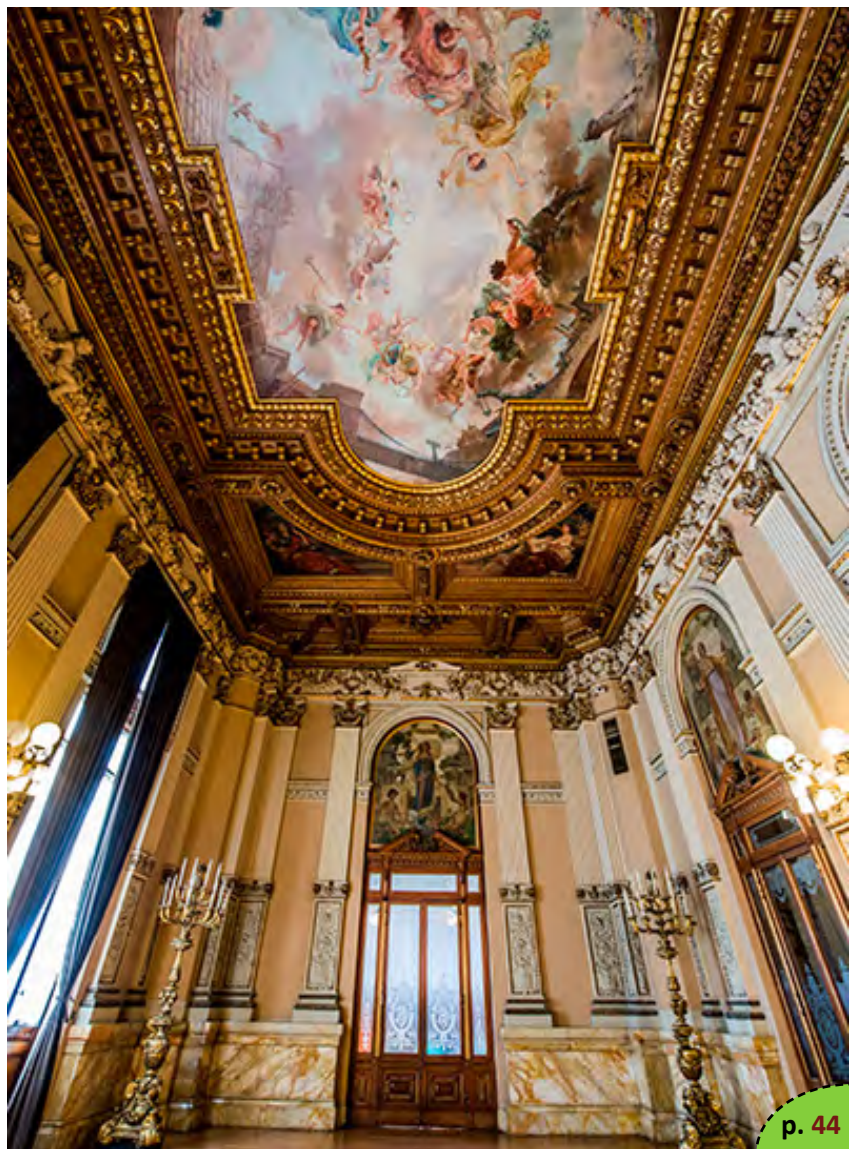
Une “déferlante” de femmes à la tête des grands musées du monde

Depuis plusieurs années, de plus en plus de femmes sont nommées à la tête de prestigieux musées à travers le monde. Soudées par un sens de la sororité, les nouvelles dirigeantes bousculent les habitudes culturelles.

Depuis quelques années, l'univers de la culture voit “une vague de femmes prendre la tête de certains des plus grands musées du monde”, indique The New York Times. Musées du Vatican, musée du Louvre ou encore groupement des musées britanniques de la Tate : le phénomène semble aller croissant.

Peu étonné, le quotidien américain ajoute : “Il était grand temps que cette déferlante se produise.” Selon une étude menée en 2022 dans des musées américains par le groupe de recherche Ithaka S + R, “la grande majorité des employés sont des femmes (75 %)”.

Lire l'article de Courrier international [ici](#).



Pierre Anselmo, chef d'établissement honoraire, nous fait parvenir cette réaction à la publication des IPS de chaque établissement, que nous publions bien volontiers. Selon la formule consacrée, le point de vue qui y est exprimé n'engage que son auteur.

La publication, sur injonction de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA), des indices de position sociale (IPS) moyens des établissements secondaires a relancé la polémique sur la ségrégation urbaine voire sur le dualisme scolaire. Peut-on, pour autant, parler de révélations? Les IPS sont venus remplacer la précédente classification sociale des établissements basée sur les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) créées par l'INSEE en 1982 et regroupées, par l'Education nationale, en quatre catégories: Famille défavorisée, famille moyenne, famille favorisée et famille très favorisée, au plan scolaire, et qu'elle utilisait déjà pour moduler, à la marge, l'allocation de moyens dans le secondaire ou le classement en éducation prioritaire.

Basés sur des suivis de cohortes scolaires, on aurait pu les appeler "Indice Prévisionnel de Succès" ou encore "Indicateur de Probabilité Scolaire" car bâtis à partir de suivis de cohortes d'élèves, il tente de déterminer le niveau de maîtrise, par les familles, des rouages du système éducatif à partir des seules professions et catégories sociales (PCS) des deux parents. S'il n'y a pas de raison objective de remettre en cause cet indicateur dans le cadre de cette tribune "grand public", on peut néanmoins s'interroger, notamment, sur la non prise en compte des situations de familles monoparentales où la PCS du parent absent, si elle est connue, ne joue que très marginalement sur l'accompagnement de la scolarité de l'élève au quotidien par sa famille.

De même, la lecture du rapport de la direction ministérielle* à l'origine de cet indice indique que 35% des questionnaires familles qui ont permis la construction de ces IPS étaient entachés par au moins une non-réponse. Ces deux éléments, factuels, d'appréciation viennent nous rappeler la prudence avec laquelle ces indices, largement perfectibles, devraient être manipulés car ils n'ont qu'une valeur statistique et perdent tout intérêt dès lors qu'ils sont utilisés sur les populations restreintes comme celles d'une école ou d'un établissement. Pire, en les rendant publics, les médias sont venus remettre en cause leur existence même, à terme, car, tout comme le suivi de cohorte sur lequel ils se fondent, ils reposent essentiellement sur le déclaratif des familles qui ne peut être sincère que s'il est dénué de tout intérêt personnel. Or, ce n'est plus le cas.

Comment tricher avec l'IPS

Préalablement, l'utilisation des PCS puis des IPS pour moduler les dotations en heures d'enseignement, pouvait amener certains établissements secondaires, qui recueillent les déclarations des familles, à dégrader leur situation réelle pour obtenir plus de moyens, souvent par simple passivité. Il leur suffisait de ne pas insister auprès des familles qui n'indiquaient pas leur PCS pour améliorer leur situation dans la mesure où les études sociologiques le montrent, ces non-déclarations sont principalement le fait de familles défavorisées et que l'administration les considère, encore aujourd'hui, comme telles.

Mais cette dérive prend une tout autre ampleur dès lors que cet indicateur est diffusé dans le grand public, voire pour obtenir une affectation plus favorable, notamment dans l'académie de Paris. Cette publication est venue confirmer, de façon quasi scientifique, les inégalités existantes entre les différentes écoles et les différents établissements. Si un tel outil n'était pas nécessaire pour les percevoir, il était nécessaire, même s'il doit encore être amélioré, pour les quantifier, mais hélas aussi, pour les distordre jusqu'à l'absurde. Ainsi, après la publication des taux bruts de réussite au baccalauréat, les journaux se sont trouvés un nouveau "marronnier", la révélation de l'IPS moyen des écoles, des collèges voire des lycées qui va déclencher l'hystérie des familles adeptes de l'entresoi, toujours en mal d'informations pour construire une scolarité pour leurs enfants qui leur évite la fréquentation, supposée pénalisante, des "pauvres".

Des stratégies de contournement

Je prédis donc, au printemps prochain, une recrudescence des demandes de dérogations pointant telle école ou tel collège à l'IPS flatteur, comme s'il suffisait d'habiter les "beaux quartiers" pour être "riche" ! Déjà certains partis politiques dénoncent cette inégalité, forcément scandaleuse. Déjà le sénateur Ouzoulias vient de déposer une proposition de loi, basée sur les IPS. Déjà, le ministre promet qu'il va résolument agir, sur la base de ces IPS, pour améliorer une mixité scolaire mise à mal par une ségrégation spatiale qui semble ne jamais pouvoir s'inverser

tellement le culte de l'entre-soi a repris force et vigueur dans notre pays. Déjà, les parents les mieux informés, comprendront qu'il est "stratégique" de minorer l'IPS de leur enfant, pour:

- dégrader l'IPS moyen de l'établissement et ainsi espérer voir l'école échapper à une révision de la carte scolaire qui verrait des vrais "pauvres" affectés dans "leur école";
- espérer aussi que cette dégradation apparente de l'IPS moyen débouche sur une allocation de moyens supplémentaires pour l'école dont ils sauront bien quoi faire en faveur de leurs enfants au sein du conseil d'administration où ils sont forcément élus;
- espérer enfin obtenir une bonification sociale substantielle lors de l'affectation en lycée, comme à Paris

Tel qu'il est actuellement diffusé, cet indicateur ne servira qu'à faciliter le contournement de la carte scolaire et donc à renforcer la ségrégation qu'on entendait réduire. Alors, comment aller plus loin et pourquoi ? En effet, pour quoi, si ce n'est pour réduire, et non conforter comme actuellement, les inégalités scolaires qui minent notre cohésion sociale et notre souveraineté économique en "produisant", à côté d'une élite survalorisée, une multitude de "laissés pour compte" dans l'incapacité cognitive de contribuer à notre redressement économique.

Des moyens en heures ou en masse salariale ?

Une fois cette finalité posée, notre Nation pourrait s'engager dans un mouvement de transparence éducative en deux grandes étapes à l'issue desquelles nous pourrions envisager une réforme de notre système éducatif durable parce que partagée par le plus grand nombre. La première de ces étapes serait la publication, à l'instar de ce qui a été fait pour les IPS, de la masse salariale effective attribuée en euros, et non plus en heures ou en postes, à chaque école et à chaque établissement. Nous aurions, d'un côté, le glissement vieillesse technicité qui, inéluctablement, favorise les écoles et établissements dits "de centre-ville" où les personnels expérimentés aspirent à finir leur carrière et d'autre part, les mesures de discrimination positive d'ores et déjà mises en oeuvre au profit des écoles et établissements aux plus faibles IPS. Qui sait, aujourd'hui, si ces mesures viennent compenser le glissement des personnels les plus expérimentés, donc des mieux payés, vers les centres-villes ? Ne faudrait-il pas, a contrario, nous donner les moyens de contrôler qu'une discrimination positive effective est bien opérée au bénéfice des élèves les plus fragiles pour éviter que ne se creusent les inégalités de naissance ?

Le croisement de ces deux données, IPS d'une part et masse salariale effective de l'autre, viendra, peut-être, conforter la pertinence de notre actuel système d'allocation des moyens et il faudra alors chercher ailleurs l'origine de l'accroissement des inégalités sociales tout au long de la scolarité obligatoire que nous renvoient, périodiquement, les comparaisons internationales. Il se pourrait, aussi, que cette mise en relation révèle, enfin, le biais systémique qui préside, peut-être, à cette allocation, malgré les correctifs qualitatifs mis en oeuvre, obligeant les pouvoirs publics à en réformer les modalités pour répondre à la légitime indignation du corps électoral.

L'arbitre et le chronomètre

Mais tout n'est-il qu'une affaire de moyens ? Doit-on aller vers une réduction de l'effectif des classes jusqu'au face-à-face pédagogique du préceptorat ? Doit-on tout miser sur le niveau de qualification académique de chaque enseignant jusqu'à élever l'exigence de diplôme jusqu'au doctorat pour tous les futurs professeurs des écoles, après tout, n'en sommes-nous pas, déjà, au niveau master ? Comment évaluer la pertinence d'une méthode pédagogique ? En ne considérant, séparément, que l'enseignement délivré par chaque professeur ou en considérant les résultats obtenus par l'élève à l'issue de chaque cycle ?

Là encore, nous manquons de volonté, de courage et d'outils. La volonté, c'est celle de rendre transparentes les performances de chaque réseau écoles-collège à l'issue de la scolarité obligatoire, le courage, c'est celui d'abandonner la mainmise du politique sur les niveaux de certification et d'accepter les risques de la transparence sur les performances effectives des élèves, notamment en mettant fin à la compensation entre les épreuves lors de ces examens et donc le contrôle continu noté pour lui préférer des validations compétence par compétence, connaissance par connaissance. Les outils, ce sont ces modalités de validation assurées par un organisme, tiers différent des enseignants, ceux-ci étant trop impliqués, à juste titre, dans la réussite de leurs élèves pour être vraiment objectifs quant à leurs performances. Lorsqu'on veut mesurer la performance d'un coureur, on ne confie pas le chronomètre à l'entraîneur mais à l'arbitre...

* voir le site de la DEPP [ici](#)

#EN BREF ET EN #BRÈVES

CAP. La création de la spécialité "Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar" du certificat d'aptitude professionnelle ([ici](#)) Un arrêté relatif à la mention "ski nautique-wakeboard, disciplines associées et tous supports de glisse tractés" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ([ici](#))

Quoicoubeh : mais que veut dire ce mot utilisé par les ados ?



C'est le mot "quoicoubeh". Un mot qui se prononce en accentuant la dernière syllabe. Vous ne savez pas ce que ça veut dire ? Normal, le mot n'est pas encore arrivé dans le dictionnaire. Et ce mot ne veut rien dire. Le principe du "quoicoubeh" est enfantin. Et très bête aussi, il faut bien le dire. Il consiste à tendre un piège verbal à un copain, un parent voire un enseignant pour les moins timides.

Pour y jouer, rien de plus simple. Vous posez une question en faisant exprès de marmonner la fin de la phrase. Votre interlocuteur est censé vous répondre : "quoi ?" Et là, vous lui répondez "quoicoubeh !" C'est tout. Le dialogue s'arrête là. La première fois que **ce mot est apparu, c'est le 13 décembre 2022**, sur le compte TikTok [La Vache](#). En moins de quatre mois, le #quoicoubeh a dépassé les 130 millions de vues sur le réseau social. À tel point qu'aujourd'hui, "quoicoubeh" devient, chez certains jeunes, un tic de langage.

https://www.bfmtv.com/replay-emissions/le-choix-d-angele/quoicoubeh-mais-d-ou-vient-cette-expression-quicartonne-chez-les-ados_VN-202301270145.html

La création d'un "CV Citoyen"

Sarah El Haïry annonce la création d'un "**CV Citoyen**" qui recensera tous les engagements d'un jeune : "activités bénévoles, expériences de volontariat, Service national universel, BAFA, PSC1, don du sang...". Pour la secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse et du SNU, ce CV est complémentaire du CV académique et il permettra "à chaque jeune, quel que soit son parcours scolaire, de mettre en évidence tout ce qu'il peut apporter à une entreprise, une association ou une organisation ».



Les fameux soft skills, tant recherchés par les recruteurs, se nichent aussi dans les engagements associatifs. C'est plutôt bon à savoir lorsqu'on recherche un stage ou un premier job. Mais comment formaliser ces expériences extrascolaires ou extraprofessionnelles dans une candidature ? C'est là qu'entre en jeu le CV citoyen.

Elle a signé hier, à l'occasion de l'ouverture du salon Jeunes d'Avenirs d'Île-de-France, une convention avec l'alliance fédérale du Crédit Mutuel qui "prend dorénavant en compte le CV Citoyen dans ses procédures de recrutement". La "Jeune chambre économique française" est "partie prenante de cette convention".

Le Parisien - Aujourd'hui en France publie, dans son édition de ce 24 avril, le "verbatim" d'un dialogue du président de la République avec plusieurs des lecteurs du quotidien. Voici les moments qui intéressent les acteurs du système éducatif. C'est surtout le troisième, sur le SNU, qui apporte des informations nouvelles. Emmanuel Macron est conscient des difficultés de mise en oeuvre d'une obligation qu'il appelle pourtant de ses vœux : il faut un cadre législatif et les conditions matérielles, la "logistique", ne sont pas réunies.



JULIE. Vous avez promis un remplacement systématique des profs absents. Or il y a des contractuels qui vont enseigner alors qu'ils n'ont pas de base de pédagogie.

E.M : "Cette question des remplacements, c'est une obligation que nous devons aux parents et aux élus. Dans un établissement, il faut organiser les choses pour qu'un prof puisse dire : « Je vais prendre le cours. » Pourquoi beaucoup d'écoles privées sous contrat savent le faire et pas dans le public. (sans-doute aurait-il fallu ici un point d'interrogation, ndlr). On perd 15 millions d'heures par an. C'est un sujet d'organisation. J'étais dans un collège public vendredi dernier où toutes les absences sont remplacées sans recours à des contractuels. Il y a trop d'heures de formation ou de réunion pendant les heures où les professeurs sont devant les élèves. J'ai demandé que cela change. On doit organiser le remplacement des heures non données. Les profs sont payés en heures sup quand ils remplacent le collègue.

JULIE : Faut-il mieux payer les profs ?

E.M : C'est la petite révolution sur laquelle je me suis engagé et que nous pouvons faire parce que nous faisons la réforme des retraites. On réforme un système en déficit et on réinvestit sur notre éducation où la nation avait sous-investi. On met 3 milliards de plus à partir de la rentrée prochaine. Un enseignant gagnera entre 100 et 230€ de plus chaque mois. Si vous êtes prêts à vous engager dans des projets, on vous paie plus. Cela peut aller jusqu'à 500 € de plus par mois. On a la plus grande augmentation salariale depuis 1990. Cela concerne tous les enseignants.

PAULINE : Faut-il rendre le SNU obligatoire pour une classe d'âge ?

E.M : "Il faut progressivement aller vers plus de territoires qui vont l'adopter. C'est une approche qui recrée du collectif, un rite où on brasse toutes les régions et les catégories. Il faut passer par la loi pour le rendre obligatoire, mais avant, il faut finaliser la concertation. Je suis favorable à ce qu'on puisse avancer. Je pense qu'on ne peut pas le rendre obligatoire dans tout le pays du jour au lendemain ; c'est un défi logistique. Je ne vais pas vous dire que la rentrée prochaine le SNU sera obligatoire. C'est une question de montée en charge progressive. Quelques départements, puis un peu plus."

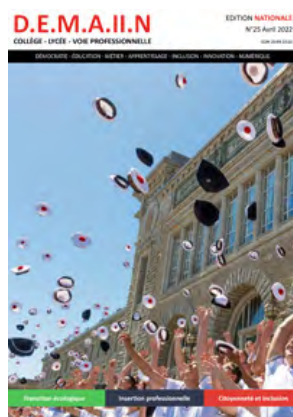
JEAN-MICHEL : Vous avez une grande mesure (concernant l'écologie, ndlr) pour les quatre années à venir ?

E.M : "Oui, on va lancer un grand projet de restauration écologique de nos écoles. On va mettre le financement là-dessus pour accompagner les communes qui ne le peuvent pas seules. Il y a trop d'écoles qui sont des passoires thermiques, où les enfants se les gèlent puis ont trop chaud. On va les rénover ! C'est un formidable chantier public. Cela va donner du boulot au BTP, cela va aider les communes car on va les accompagner, cela va réduire nos émissions de gaz à effet de serre et nos enfants travailleront dans de bonnes conditions. À côté de ça, on va travailler pour la végétalisation des cours d'écoles. C'est un moyen formidable pour avoir des puits de fraîcheur et au coeur de nos villes et pour éduquer nos enfants dès le début à l'environnement."

L'article [ici](#)



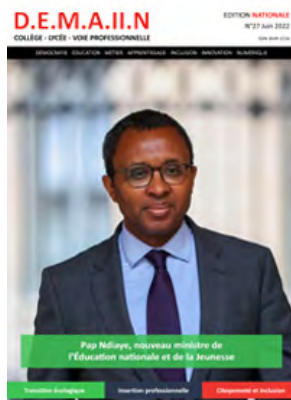
Mars 2022



Avril 2022



Mai 2022



Juin 2022



Septembre 2022



Octobre 2022



Novembre 2022



Décembre 2022



Janvier 2023



Février 2023



Mars 2023



Avril 2023

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.II.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR